

**Západočeská univerzita v Plzni
Fakulta filozofická**

Bakalářská práce

**L'ÉTYMOLOGIE ET LA CRÉATION
LEXICALE DES MOTS FRANÇAIS
D'ORIGINE LATINE**

EXEMPLE DE LA TERMINOLOGIE MEDICALE

Eliška Havlíčková

Plzeň 2020

Západočeská univerzita v Plzni
Fakulta filozofická Katedra románských jazyků
Studijní program Filologie
Studijní obor Cizí jazyky pro komerční praxi
Kombinace angličtina – francouzština

Bakalářská práce

**L'ÉTYMOLOGIE ET LA CRÉATION
LEXICALE DES MOTS FRANÇAIS
D'ORIGINE LATINE**

EXEMPLE DE LA TERMINOLOGIE MEDICALE

Eliška Havlíčková

Vedoucí práce: PhDr. Helena Horová, PhD.
Katedra románských jazyků
Fakulta filozofická Západočeské univerzity v Plzni
Plzeň 2020

Prohlašuji, že jsem práci zpracovala samostatně a použila jen uvedených pramenů a literatury.

Plzeň, květen 2020

Remerciements

Je voudrais adresser mes remerciements à Madame PhDr. Helena Horová, Ph.D., enseignante à la Faculté des Lettres de l'Université de Bohême de l'Ouest, qui m'a aidée à réaliser mon mémoire en me faisant bénéficier de son expérience. Je la remercie également pour ses conseils et sa patience.

Le table de matières

L'introduction	7
LA PARTIE THÉORIQUE.....	10
1 Histoire de la formation du français et du latin.....	10
1.1 Le latin vulgaire et le latin classique.....	11
1.2 L'ancien français (vers 9 ^e siècle).....	12
1.3 Le moyen français (du milieu du 14 ^e siècle au 16 ^e siècle).....	13
1.4 Le français moderne (du 17 ^e siècle au 20 ^e siècle).....	13
2 L'étymologie des mots français	15
2.1 L'étymon.....	16
2.2 Le doublet	16
2.3 Les familles de mots.....	17
3 La formation lexicale des mots français.....	18
3.1 La dérivation	18
3.1.1 La dérivation affixale.....	19
3.1.2 La dérivation non affixale.....	26
3.2 La composition.....	26
3.2.1 La composition populaire	26
3.2.2 La composition savante	27
3.3 Les emprunts	28
3.3.1 Les emprunts directement empruntés	29
3.3.2 Les emprunts graphiquement adaptés.....	30
3.3.3 Les emprunts morphologiquement adaptés	30
LA PARTIE PRATIQUE.....	31
1 L'analyse de la détermination de l'origine étymologique de mots choisis de la terminologie médicale.....	31
1.1 « médecin, subst. masc. ».....	32

1.2	« santé , subst. masc. »	32
1.3	« insuffisance, subst. fém. »	32
1.4	« empoisonnement, subst. masc. »	33
1.5	« contre-indication, subst. fém. »	33
1.6	« malade, adj. »	34
1.7	« curable, adj »	34
1.8	« mourir, verbe »	34
1.9	« absorber, verbe »	35
1.10	« vivre, verbe »	35
2	L'analyse des mots choisis de la terminologie médicale selon le procédé de la formation lexicale	36
2.1	L'extrait 1	38
2.2	L'analyse 1	39
2.3	L'extrait 2	44
2.4	L'analyse 2	45
2.5	L'extrait 3	47
2.6	L'analyse 3	48
	Conclusion	50
	Le résumé	52
	La bibliographie	54
	Les monographies	54
	Les sources électroniques	55
	Le table d'annexes	56
	L'ANNEXE A	57
	L'ANNEXE B	58
	L'ANNEXE C	59

L'introduction

De nos jours, le latin est connu comme une langue morte parce qu'aucun locuteur natif n'en parle plus. Tout de même, nous pouvons remarquer qu'il forme la base pour les autres langues romanes.

Dans ce mémoire de licence nous voudrions faire remarque à l'étymologie et à la formation des mots qui sont dérivés ou empruntés de la langue française à la langue latine.

Au cours de son développement, le français a enrichi son vocabulaire de divers manières. Que ce soit en empruntant à des langues étrangères, en dérivant des mots déjà existants ou en combinant plusieurs mots dans une seule unité lexicale - par la composition. Ce travail traite des procédés de la formation des mots, mais également du développement étymologique.

Nous avons pour but de montrer l'identité ou la similarité de plusieurs mots français empruntés au latin qui ont conservé leur sens aussi dans la langue moderne dans le domaine de la médecine. Cette thèse de licence porte principalement sur l'influence du latin sur la langue professionnelle française.

Ce mémoire va également s'orienter vers les conséquences d'évolution des similarités latines et françaises. Il va présenter la problématique d'application des suffixes et des préfixes qui sont vraiment importants pour l'enrichissement du vocabulaire français.

Ce travail de licence est divisé en deux parties - en partie théorique et en partie pratique.

Dans la partie théorique nous allons délimiter les événements historiques, quand la langue française a emprunté les mots aux langues étrangères et comment elle a enrichi son vocabulaire. La partie théorique analyse de divers termes de la lexicologie et leurs caractéristiques spécifiques. Nous allons traiter en particulier du procédé de la formation de nouvelles unités lexicales par la dérivation, la composition et par les emprunts à la langue latine.

Dans la partie pratique nous allons introduire des exemples de la terminologie médicale issue de la langue latine et nous allons traiter de leur étymologie, de leur histoire et de leurs équivalents d'origine dont ils sont issus. Nous allons également observer les familles de mots auxquelles ils appartiennent et nous allons présenter sur quelle base ils ont été dérivés par la langue française. Les exemples utilisés dans la partie pratique proviennent principalement du dictionnaire étymologique.

Le deuxième objectif de la partie pratique est de montrer des exemples et les appliquer aux thèmes, qui ont été déjà mentionnés dans la partie théorique. Nous allons présenter les exemples du domaine de la terminologie médicale et la procédure par laquelle ces exemples ont été dérivés en s'appuyant sur les textes spécialisés du domaine de la médecine, spécialement choisis pour la démonstration de la fréquence du procédé de la formation des mots empruntés à la langue latine.

Notre analyse va être vérifiée par des dictionnaires étymologiques. En ce qui concerne des publications, nous allons travailler avec le dictionnaire étymologique « *Dictionnaire étymologique du français* »¹, rédigé par Jacqueline Picoche et en ce qui concerne des ressources d'Internet, nous allons utiliser « *Le Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales* »² pour notre vérification.

Les annexes de ce travail contiennent des tableaux des affixes empruntés au latin et des emprunts latins les plus fréquents dans la terminologie médicale pour une meilleure orientation et pour une détermination plus facile du procédé de la formation d'un mot donné.

Nous avons choisi ce sujet parce que nous avons déjà découvert de nombreuses similitudes au latin et au français pendant les études précédentes dans le domaine de la médecine. Le vocabulaire de la langue française nous a beaucoup aidé avec les études de la langue latine, et à l'envers, donc la compréhension de nombreux termes médicaux a été plus facile pour nous.

¹ PICOCHÉ, Jacqueline. *Dictionnaire étymologique du français*. Paris: Dictionnaires le Robert, 2008.

² *Le Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales* [Online]. Disponible à <https://www.cnrtl.fr/> [Mis en ligne le : 14. 05. 2020].

Nous voudrions également aider les étudiants qui étudient le français et le latin en même temps à mieux s'orienter dans les termes difficiles et à mieux déduire soit un terme latin, soit un terme français similaire ou identique.

L'étude de l'étymologie est très importante pour une compréhension approfondie de la langue étudiée, tant pour les traducteurs de textes professionnels que pour toute personne intéressée par la langue.

Nous trouvons très intéressant d'étudier cette forme du langage spécialisé. Les termes du droit, de la philosophie et de la médecine sont presque aussi anciens que la langue elle-même.

LA PARTIE THÉORIQUE

1 Histoire de la formation du français et du latin

La langue française appartient à la famille de langues indo-européennes, dans la branche des langues romanes. Les langues romanes ont la même origine, la même base – **le latin**.³

Les débuts de la langue française s'étendent à 57 avant Jésus-Christ, quand le chef militaire romain Jules César venait en Gaule. Ce phénomène était appelé **romanisation** et le latin remplaçait progressivement le gaulois dans les sphères administratives. Grâce à l'influence augmentante des Romains, la langue latine a connu une énorme expansion dans cette époque.⁴

Il faut mentionner le fait, qu'avant le vocabulaire latin a commencé à pénétrer en Gaule, la langue latine a déjà hérité un grand nombre de mots grecs.⁵

La première condition préalable à la naissance des langues romanes est l'expansion du latin au-delà de son territoire d'origine. Comme le grec et le français, le latin appartient aussi aux langues indo-européennes, de la branche italique. La pénétration du christianisme au IV^e siècle, qui était acceptée par le roi Clovis en 496, était énormément importante pour la diffusion du latin. À cette époque, le gaulois n'a pratiquement plus existé.⁶

Après avoir introduit le sujet de la langue latine, nous allons d'abord dévoiler l'histoire du français ancien, après du français moyen – c'est à dire à la fin du Moyen Âge et à l'époque de la Renaissance et, à la fin de ce chapitre, du français moderne.

³ GREVISSE, Maurice et GOOSSE, André. *Le bon usage: grammaire française*. Paris: Duculot, 1993. p. 9.

⁴ WALTER, Henriette. *L'aventure des mots français venus d'ailleurs*. Paris: Robert Laffont, 2014. p. 52.

⁵ CHEMINÉE, Pascale, ed. et al. *Aux origines du français: trésors et histoire de la langue française*. Paris: Garnier, 2009. p. 61.

⁶ GREVISSE, Maurice et GOOSSE, André. *Le bon usage: grammaire française*. Paris: Duculot, 1993. p. 9.

1.1 Le latin vulgaire et le latin classique

De nos jours nous distinguons deux types de la langue latine – **le latin vulgaire** et **le latin classique**. Le latin vulgaire, appelé aussi le latin familier ou populaire, a été diffusé par les commerçants, les fonctionnaires romains et par les soldats.⁷ Le latin vulgaire était enfin un instrument de modification phonétique et sémantique.⁸ C'est une forme héritée et nous l'enregistrons du II^e au IX^e siècle.⁹ On date la naissance du latin classique du I^{er} siècle avant Jésus-Christ¹⁰ et nous parlons de la forme empruntée à travers les siècles.¹¹

Le latin vulgaire a été transformé par les langues, tandis que le latin classique est resté sous la forme que nous connaissons jusqu'à aujourd'hui.¹² Le latin vulgaire n'est pas puisé au latin classique, il l'a, au contraire, précédé.¹³

Le procédé d'emprunts de mots latins dans cette mesure n'est pas resté sans conséquence. Le vocabulaire français s'est de facto divisé aux emprunts « populaires » d'une part et aux emprunts « savants » d'autre part. L'emprunt populaire est une forme primitive, qui se produit par la voie orale. L'emprunt savant est un emprunt direct au latin, sous forme écrite.¹⁴

Nous pouvons trouver beaucoup de mots savants dans la langue française d'origine latine, où la terminaison du mot a été complètement adaptée. La plupart des mots français qu'on connaît aujourd'hui proviennent de ces deux types du latin.¹⁵

⁷ GREVISSE, Maurice et GOOSSE, André. *Le bon usage: grammaire française*. Paris: Duculot, 1993. p. 9.

⁸ CHEMINÉE, Pascale, ed. et al. *Aux origines du français: trésors et histoire de la langue française*. Paris: Garnier, 2009. p. 57

⁹ PEŠEK, Ondřej. *Enrichissement du lexique de l'ancien français: les emprunts au latin dans l'œuvre de Jean de Meun*. Vyd. 1. Brno: Masarykova univerzita, 2007. p. 11.

¹⁰ PICOCHÉ, Jacqueline. *Dictionnaire étymologique du français*. Paris: Dictionnaires le Robert, 2008. p. VI.

¹¹ CHEMINÉE, Pascale, ed. et al. *Aux origines du français: trésors et histoire de la langue française*. Paris: Garnier, 2009. p. 57

¹² PEŠEK, Ondřej. *Enrichissement du lexique de l'ancien français: les emprunts au latin dans l'œuvre de Jean de Meun*. Vyd. 1. Brno: Masarykova univerzita, 2007. p. 11.

¹³ GREVISSE, Maurice et GOOSSE, André. *Le bon usage: grammaire française*. Paris: Duculot, 1993. p. 9.

¹⁴ GREVISSE, Maurice et GOOSSE, André. *Le bon usage: grammaire française*. Paris: Duculot, 1993. p. 190.

¹⁵ GREVISSE, Maurice et GOOSSE, André. *Le bon usage: grammaire française*. Paris: Duculot, 1993. p. 9.

Ex. : le mot « *caballum* » nous traduisons aujourd'hui comme « *le cheval* » et c'est un mot du latin populaire. Nous pouvons observer que le mot « *caballum* » a servi comme un étymon d'un mot « *cavalier* ». ¹⁶

Ex. : le mot « *equus* » nous traduisons identiquement, mais il provient du latin classique et il est connu comme un étymon d'un mot « *équitation* ». ¹⁷

Il est évident que les deux types de latin ont contribué différemment à l'enrichissement du vocabulaire français.

Le gaulois a été définitivement substitué par la langue latine au V^e siècle. ¹⁸

1.2 L'ancien français (vers 9^e siècle)

De nombreuses publications historiques datent la pénétration du latin en français au moment, où les légions romanes prenaient le pouvoir sur le territoire de l'ancienne Gaule au milieu du premier siècle avant Jésus-Christ. Le français, proprement dit, a commencé à se former au IX^e siècle. ¹⁹

Nous pouvons observer le fait, que la langue française commence à concurrencer le latin en acquérant le prestige en France comme à l'étranger avec de nouveaux domaines comme la science, le droit et la médecine. La forme graphique de ce temps-là était très similaire à sa prononciation et la langue française s'est développée principalement d'un point de vue phonétique à cette époque. ²⁰

Dans cette étape historique, l'acteur principal de formation du vocabulaire français a été la dérivation. ²¹

¹⁶ PICOCHÉ, Jacqueline. *Dictionnaire étymologique du français*. Paris: Dictionnaires le Robert, 2008. p. 97.

¹⁷ PICOCHÉ, Jacqueline. *Dictionnaire étymologique du français*. Paris: Dictionnaires le Robert, 2008. p. 97.

¹⁸ CHEMINÉE, Pascale, ed. et al. *Aux origines du français: trésors et histoire de la langue française*. Paris: Garnier, 2009. p. 57.

¹⁹ GREVISSE, Maurice et GOOSSE, André. *Le bon usage: grammaire française*. Paris: Duculot, 1993. p. 11.

²⁰ GREVISSE, Maurice et GOOSSE, André. *Le bon usage: grammaire française*. Paris: Duculot, 1993. p. 9-14.

²¹ GREVISSE, Maurice et GOOSSE, André. *Le bon usage: grammaire française*. Paris: Duculot, 1993. p. 12.

1.3 Le moyen français (du milieu du 14^e siècle au 16^e siècle)

Le Moyen Âge est la période la plus essentielle pour le phénomène de relatinisation. Nous parlons en particulier de la seconde moitié du XIII^e siècle à la première moitié du XV^e siècle. La relatinisation est le phénomène d'enrichissement massif de la langue française des mots, qui proviennent de la langue latine. Environ les deux tiers de tous les emprunts latins dans le vocabulaire français datent du Moyen Âge. Les latinismes sont des mots qui n'ont pas subi le développement phonétique d'unités lexicales empruntées directement au latin.²²

Au début du XIV^e siècle, il existait déjà un nombre considérable de latinismes de mêmes structures morphologiques dans la langue française. En conséquence, les affixes de dérivation, que ces latinismes contenaient, sont au fur et à mesure devenus partie du système de dérivation français de cette époque.²³

La langue française a été enrichie par de nombreux mots empruntés au latin. Dans cette période le français a transformé son orthographe en ajoutant les lettres prises aux mots latins. Par exemple, le mot « *corps* » substitué à l'ancien français « *cors* ». ²⁴

1.4 Le français moderne (du 17^e siècle au 20^e siècle)

Nous pouvons constater qu'au XVII^e siècle le français commence à concurrencer le latin. Remarquons toutefois qu'au XVIII^e siècle, le français devient une langue de la majorité et il acquiert le prestige. C'est principalement grâce à la pénétration du langage spécialisé par l'enseignement et aussi grâce aux moyens de communication moderne. La langue française a commencé à être une langue de la diplomatie, de la haute culture et de la presse.²⁵

²² PEŠEK, Ondřej. *Enrichissement du lexique de l'ancien français: les emprunts au latin dans l'œuvre de Jean de Meun*. Vyd. 1. Brno: Masarykova univerzita, 2007. p. 11.

²³ PEŠEK, Ondřej. *Enrichissement du lexique de l'ancien français: les emprunts au latin dans l'œuvre de Jean de Meun*. Vyd. 1. Brno: Masarykova univerzita, 2007. p. 11.

²⁴ GREVISSE, Maurice et GOOSSE, André. *Le bon usage: grammaire française*. Paris: Duculot, 1993. p. 9-14.

²⁵ GREVISSE, Maurice et GOOSSE, André. *Le bon usage: grammaire française*. Paris: Duculot, 1993. p. 14.

Pendant cette époque le français a enregistré un développement énorme du vocabulaire d'origine latine, spécialement dans les domaines de la philosophie, du droit et de la science. Nous pouvons être témoins de l'enrichissement du lexique par le système métrique pendant la Révolution française en 1789.²⁶

A la fin du XVIII^e siècle, nous pouvons également enregistrer, on peut dire en principe la révolution, qui a amené à cette époque la naissance de la terminologie chimique.²⁷ La nomenclature professionnelle a commencé à émerger, ainsi que les néologismes inévitables pour nommer de nouveaux faits et découvertes. Il faut aussi mentionner que dans la création de la nomenclature chimique ont joué un grand rôle les suffixes latins. Par exemple le suffixe « *-ique* » (*acide nitrique*) ; « *-ate* » (*sulfate*), etc.²⁸

Le français moderne est une période, où l'on date par exemple une évolution des suffixes, issus du latin, comme « *-ment, -ance, -itude, -iste, etc.* »²⁹

²⁶ GREVISSE, Maurice et GOOSSE, André. *Le bon usage: grammaire française*. Paris: Duculot, 1993. p. 9-14.

²⁷ CHEMINÉE, Pascale, ed. et al. *Aux origines du français: trésors et histoire de la langue française*. Paris: Garnier, 2009. p. 65.

²⁸ CHEMINÉE, Pascale, ed. et al. *Aux origines du français: trésors et histoire de la langue française*. Paris: Garnier, 2009. p. 65.

²⁹ ŠTICHAUER, Jaroslav. *Études sur la formation des mots en français préclassique et classique*. Praha: Karolinum, 2014. p. 14-15.

2 L'étymologie des mots français

L'**étymologie** est une science et aussi une branche de la linguistique qui s'intéresse à l'origine des mots.³⁰ L'étymologie étudie l'histoire sémantique et phonétique des mots héréditaires – ce sont les mots que le français a hérités d'une langue ancienne, par exemple du latin.³¹

Le mot « étymologie » vient du grec « ετυμολογία » et il a été lui-même emprunté au mot latin « etymologia ». Elle ne sert seulement à la connaissance propre d'histoire de la langue française, mais aussi au développement des relations entre les mots d'une même famille, qui contredisent de temps en temps la véritable étymologie³²

En point de vue étymologique, les mots français peuvent être divisés en trois catégories :

La première catégorie est appelée **le fonds primitif**. Le fonds primitif du français a été développé par le latin, qui a été importé en Gaule et il s'agit de tous les mots qui constituent le fonds originel du français, celui-ci étant composé par les langues anciennes principales. On l'appelle le fonds primitif parce qu'il a produit les mots qui désignent les réalités fondamentales de la vie, comme par exemple le verbe « *vivre* » ou « *mourir* ». Le latin a produit la grande majorité du fonds primitif. Le fonds latin vulgaire forme le fonds proprement originel du français.³³

Dans la deuxième catégorie les mots **empruntés aux langues étrangères** appartiennent depuis le moment où le français a commencé à se différencier de la langue latine. Nous allons parler de ce thème dans le chapitre **3.3**.

³⁰ GREVISSE, Maurice et GOOSSE, André. *Le bon usage: grammaire française*. Paris: Duculot, 1993. p. 181.

³¹ LEHMANN, Alise et MARTIN-BERTHET, Françoise. *Lexicologie: sémantique, morphologie, lexicographie*. 5e édition. Malakoff: Armand Colin, 2018. p. 146.

³² GREVISSE, Maurice et GOOSSE, André. *Le bon usage: grammaire française*. Paris: Duculot, 1993. p. 181.

³³ GREVISSE, Maurice et GOOSSE, André. *Le bon usage: grammaire française*. Paris: Duculot, 1993. p. 188.

Finalement, la troisième catégorie – **les formations françaises**. Parmi les formations françaises nous classons le procédé de la création de nouveaux mots, soit par **la dérivation** (voir ci-dessous le chapitre **3.1**), soit par **la composition** (voir ci-dessous le chapitre **3.2**).³⁴

Dans ce chapitre nous allons caractériser les termes qui se réfèrent à l'étymologie.

2.1 L'étymon

L'étymon est la forme la plus ancienne et élémentaire d'un mot. Il peut être sous la forme d'un mot, mais il peut être aussi sous la forme d'une racine.³⁵

Ex. : L'étymon du verbe français « *manger* » vient du verbe latin « *mandere* », « *manducare* ».³⁶ Ce qui est très intéressant, c'est le fait, que par exemple l'étymon du mot de la terminologie médicale « *mandibula* », ce qu'on peut traduire en français comme « *mâchoire* » ou « *mandibule* » est le même comme l'étymon du verbe « *manger* » – le verbe de la langue latine « *manducare* » dans le sens de « *jouer des mâchoires* ».³⁷

2.2 Le doublet

Les doublets sont deux mots, qui ont le même étymon, mais leur forme est différente.³⁸ Cela revient à dire que deux mots français se sont formés du même ancêtre latin. L'un de formation **populaire** et l'autre de formation **savante**. À l'exception de quelques exemples, les doublets n'ont jamais le même sens, enfin nous ne parlons pas des synonymes. Les emprunts de mots au latin a produit de nombreux doublets.³⁹

Ex. : « *hospitalis* » (lat.) → « *hôpital* » (formation savante) → « *hôtel* » (formation populaire)⁴⁰

³⁴ GREVISSE, Maurice et GOOSSE, André. *Le bon usage: grammaire française*. Paris: Duculot, 1993. p. 188.

³⁵ LEHMANN, Alise a MARTIN-BERTHET, Françoise. *Lexicologie: sémantique, morphologie, lexicographie*. 5e édition. Malakoff: Armand Colin, 2018. p. 146.

³⁶ PICOCHÉ, Jacqueline. *Dictionnaire étymologique du français*. Paris: Dictionnaires le Robert, 2008. p. 315.

³⁷ PICOCHÉ, Jacqueline. *Dictionnaire étymologique du français*. Paris: Dictionnaires le Robert, 2008. p. 315.

³⁸ GREVISSE, Maurice et GOOSSE, André. *Le bon usage: grammaire française*. Paris: Duculot, 1993. p. 181.

³⁹ NIKLAS-SALMINEN, Aino. *La lexicologie*. Paris: Colin, 2005. p. 66.

⁴⁰ PICOCHÉ, Jacqueline. *Dictionnaire étymologique du français*. Paris: Dictionnaires le Robert, 2008. p. 268.

Ex. : « *claudicare* » (lat.) → « *claudiquer* » (formation savante) → « *clocher* » (formation populaire)⁴¹

Ex. : Les mots du domaine médical « *clavicule* » et « *cheville* » présentent des parties différentes du corps humain, et pourtant ils proviennent du même étymon.⁴²

2.3 Les familles de mots

En analysant toutes les définitions, il est important de définir le terme **famille de mots**. Nous parlons de l'ensemble de mots, qui provient d'un même étymon.⁴³ En pratique, nous classons dans la catégorie de famille de mots les mots, qui ont été construits à partir d'un même radical. Le radical ne peut pas avoir toujours exactement la même forme d'un mot à l'autre de la même famille.⁴⁴

Ex.: « **un dent** » du latin « *dens, dentis* » → « *édenter* » ; « *une denture* » ; « *dent* » ; « *dentier* » ; « *denteler* » ; « *dentaire* » ; « *dentiste* » ; « *dentrifrice* » ; « *trident* » ; « *dentition* » ; *etc.* »⁴⁵

On se rend compte qu'il est un peu difficile de distinguer, si le mot appartient au groupe de famille de mots, ou non, parce que certains mots se ressemblent mais ne sont pas les membres de la même famille de mots.

Nous allons aborder ce sujet dans la partie pratique, où nous allons démontrer le développement étymologique de familles de mots.

⁴¹ WALTER, Henriette. *L'aventure des mots français venus d'ailleurs*. Paris: Robert Laffont, 2014. p. 54.

⁴² CHEMINÉE, Pascale, ed. et al. *Aux origines du français: trésors et histoire de la langue française*. Paris: Garnier, 2009. p. 61.

⁴³ NIKLAS-SALMINEN, Aïno. *La lexicologie*. Paris: Colin, 2005. p. 173.

⁴⁴ GREVISSE, Maurice et GOOSSE, André. *Le bon usage: grammaire française*. Paris: Duculot, 1993. p. 183.

⁴⁵ En vertu de PICOCHÉ, Jacqueline. *Dictionnaire étymologique du français*. Paris: Dictionnaires le Robert, 2008. p. 148-149.

3 La formation lexicale des mots français

La formation des mots est une discipline qui décrit et examine le procédé et la manière de la création des nouveaux mots. La formation des mots est la source la plus importante d'enrichissement et d'élargissement du vocabulaire. De nouveaux mots peuvent être créés par **la dérivation**, c'est-à-dire en ajoutant des affixes aux racines des mots déjà existants ou par **la composition**, donc en composant plusieurs mots dans une seule unité et enfin en adoptant des mots d'autres langues – par **les emprunts**.⁴⁶

Alise Lehmann divise les différentes manières de la formation de nouvelles unités lexicales françaises du point de vue « *de deux types de leur origine. Soit ils proviennent d'une autre langue, par héritage ou par emprunt, soit ils ont été formés par la langue française, selon deux procédés principaux - la dérivation et la composition.* »⁴⁷

Pour les termes individuels du domaine de la lexicologie, concernant la dérivation et la composition, nous allons donner plusieurs exemples qui ont été cités de la grammaire française « *Le bon usage: la grammaire française* », rédigée par Maurice Grevisse et André Goose.

Dans ce chapitre nous allons présenter ces formes de la formation des mots et nous allons mettre une théorie en application aux exemples suivants.

3.1 La dérivation

La dérivation est la création de nouvelles unités lexicales par la modification, soit en ajoutant un affixe (un préfixe ou un suffixe) à la base d'un mot déjà existant, soit sans affixation. La dérivation forme un mot nouveau à partir d'un seul mot précédent en le modifiant. L'adjonction d'un affixe nous appelons **la dérivation affixale**. Le deuxième cas de la dérivation nous désignons comme **la dérivation non affixale**.⁴⁸

Il faut faire remarquer qu'il y a des différences remarquables entre la signification d'un mot « radical » et d'un mot « base ».

⁴⁶ SVOBODOVÁ, Iva. *Morfologie současného portugalského jazyka I* [Online]. Disponible à <https://digilib.phil.muni.cz/data/handle/11222.digilib/130710/monography.pdf> [Mis en ligne le : 12.03.2020].

⁴⁷ LEHMANN, Alise a MARTIN-BERTHET, Françoise. *Lexicologie: sémantique, morphologie, lexicographie*. 5e édition. Malakoff: Armand Colin, 2018. p. 145.

⁴⁸ LEHMANN, Alise a MARTIN-BERTHET, Françoise. *Lexicologie: sémantique, morphologie, lexicographie*. 5e édition. Malakoff: Armand Colin, 2018. p. 185.

Le radical d'un mot est un élément qui va rester après une élimination de tous ses affixes. Par exemple le radical du mot « fonctionnement » est « fonctionn(e)- ». **La base** est le segment auquel on attache un affixe et elle peut fonctionner comme une seule unité. Donc, le suffixe « -ment » s'attache à la base « fonction- ». La base est le mot d'où vient le dérivé. Tous les deux renvoient au même fait s'il y a une seule affixation, mais la base n'est pas souvent le radical. La base est dans la majorité de cas un verbe, un adjectif ou un nom.⁴⁹

Dans ce chapitre nous allons observer ces deux cas de la dérivation.

3.1.1 La dérivation affixale

Le terme affixe désigne tous les éléments, qui ont été « fixés à » une base. Par l'adjonction d'un affixe, nous pouvons créer complètement un nouveau mot qui a encore une certaine relation avec la signification originale du mot primaire. Par cette caractéristique on diffère la dérivation de la composition, où la signification des unités composées ne correspond pas à la signification d'un ensemble.⁵⁰

3.1.1.1 La dérivation préfixale

Le préfixe est une unité placée avant la racine d'un mot. Le préfixe ne change pas la classe grammaticale d'un mot, néanmoins il change la signification. Les préfixes n'ont donc pas de fonction grammaticale, ils ne changent pas la nature des mots, mais ils portent la fonction sémantique. Donc, la préfixation n'évoque pas la modification formelle de la base. Cela signifie que si l'on ajoute un préfixe à un verbe, le verbe reste toujours le verbe. Le français a de nombreux préfixes empruntés au latin. Les préfixes ont le caractère adaptable à la différence des suffixes. Ils s'adaptent facilement aux différentes classes des mots.

⁴⁹ GREVISSE, Maurice et GOOSSE, André. *Le bon usage: grammaire française*. Paris: Duculot, 1993. p. 202.

⁵⁰ LEHMANN, Alise et MARTIN-BERTHET, Françoise. *Lexicologie: sémantique, morphologie, lexicographie*. 5e édition. Malakoff: Armand Colin, 2018. p. 185.

On distingue les préfixes qui peuvent exister comme **une unité autonome**, ça veut dire, que les préfixes peuvent exister séparés comme les unités autosuffisantes et peuvent former des mots complètement indépendants, par exemple les prépositions « *contre* », « *entre* », « *rétro* » et « *per* » et ceux, qui **ne peuvent pas rester sans ses bases**.⁵¹

*Ex. : « re- », « dès- » ou « ex- ».*⁵²

En ce qui concerne un aspect étymologique, la plupart de préfixes sont d'origine latine. Ils existent dans la langue latine comme les prépositions ou les adverbes indépendants.

3.1.1.1.1 Les préfixes issus de la langue latine et leur signification

« **Ab-, Abs-, Au-** » empruntés au latin « **ab-** » forment des mots, qui portent la signification de la séparation ou éloignement et qui peuvent être représentés par la préposition *loin de*.

Ex. : un abducteur, une abstinence, abdominal

« **Ad-** » désigne des mots qui expriment l'annexion dans le sens de la préposition *vers*.

Ex. : une adhérence, un adducteur

Remarquons toutefois que le préfixe « **A-** » peut avoir son modèle emprunté au latin, mais on suppose que le grec a dû avoir une influence directe. Ce préfixe indique l'absence ou la négation avec les adjectifs et les noms.

Ex. : une apathie

« **Anté-** » du latin « **ante-** » est employé avec les mots, qui expriment les circonstances précédentes.

Ex. : une antécédence, une antéposition

⁵¹ SVOBODOVÁ, Iva. *Morfologie současného portugalského jazyka I* [Online]. Disponible à <https://digilib.phil.muni.cz/data/handle/11222.digilib/130710/monography.pdf> [Mis en ligne le : 12.03.2020].

⁵² SVOBODOVÁ, Iva. *Morfologie současného portugalského jazyka I* [Online]. Disponible à <https://digilib.phil.muni.cz/data/handle/11222.digilib/130710/monography.pdf> [Mis en ligne le : 12.03.2020].

« **Bis-, Bi-** » du latin « **bis-** » signifie le numéro deux. On utilise le préfixe « **bi-** » pour l'expression le doublement.

Ex. : bipolaire, bipède

« **Co-** » emprunté au latin « **co-** » est employé au sens de la connexion d'un ensemble et représente la préposition *avec*. Il se combine avec des noms et avec les verbes.

Ex. : le collapsus, la contraction, coexister

« **Contra-, contre-** » du latin « **contra-** » sont attachés aux mots qu'ils expriment une opposition dans le sens de la préposition *contre* ou *en face de*.

Ex. : une contradiction, une contraception

« **Dé-, dis-, des-** » du latin « **dis-** » sont employés dans le sens de la séparation, la négation ou le défaut, avec des noms, des verbes et des adjectifs.

Ex. : la déshydratation, la déviation, la déformation, la dénatalité, dilater, distant, difficile

Il faut noter qu'il y a la concurrence remarquable entre les préfixes « **dis-** » et « **dys-** ». Le préfixe « **dys-** » vient de la langue grecque et exprime aussi le défaut ou la difficulté. Ces préfixes sont fréquemment utilisés dans la médecine.

Ex. : la dyslexie, la dysphasie, la dysurie

Remarquons toutefois, qu'il y a des mots, dans lesquels nous pouvons utiliser toutes les deux variantes.

Ex. : la dissymétrie / la dyssymétrie, le disfonctionnement / le dysfonctionnement

« **In¹-** » du latin « **in-** » peut signifier le sens négatif.

Ex. : une insuffisance

Cette forme du sens négatif a commencé pas à pas à disparaître et elle a été remplacée par « **im-** ».

Ex. : immobile, immortel, une immunité, une impotence

« **In²-** » du latin « **in-** » remplace la préposition *dans*

Ex. : une injection, une infiltration, une infection, une infusion

« **Pré-** » emprunté au latin « **præ-** » est lié aux verbes ou noms dans le sens *d'avance*.

*Ex. : prévoir, prédéterminer, prédire, une prédiction, une préretraite »*⁵³

3.1.1.2 La dérivation suffixale

Le suffixe est un élément, on peut dire une suite de sons qui est attaché après le mot existant.⁵⁴ Les suffixes ont une fonction grammaticale et ils ne peuvent pas exister comme une unité autonome. Ils aussi modifient la valeur d'emploi de la base sans changer le sens. Le pourcentage le plus élevé de suffixes provient du latin soit du fonds primitif – **suffixes populaires**, soit des emprunts – **suffixes savants**.⁵⁵

Il faut noter, qu'en fait le latin a lui-même emprunté plusieurs de ses suffixes au grec. On parle des suffixes du latin classique et médiéval. Par exemple, le latin vulgaire a apporté au français un suffixe « **-mente** », qui forme des adverbes français et issu du mot latin « mens », ce qu'on peut traduire comme « un esprit ».⁵⁶

3.1.1.2.1 Les suffixes issus de la langue latine et leurs signification

« **-able** » du latin « **-abilem** », de nos jours il sert à la formation des adjectifs, qui expriment une possibilité passive à partir de verbes

Ex. : acidifiable, réversible

« **-age** » du latin « **-aticum** », forme savante « **-atique** ». Il forme des noms indiquant l'action à partir de verbes

Ex. : le titrage

« **-aire** » emprunté au latin « **-aris, -arius** » ; la forme populaire « **-ier** » forme souvent des noms et des adjectifs

Ex. : capillaire, mandibulaire

⁵³ En vertu de GREVISSE, Maurice et GOOSSE, André. *Le bon usage: grammaire française*. Paris: Duculot, 1993. p. 223-229.

⁵⁴ GREVISSE, Maurice et GOOSSE, André. *Le bon usage: grammaire française*. Paris: Duculot, 1993. p. 197.

⁵⁵ NIKLAS-SALMINEN, Aino. *La lexicologie*. Paris: Colin, 2005. p. 54-60.

⁵⁶ GREVISSE, Maurice et GOOSSE, André. *Le bon usage: grammaire française*. Paris: Duculot, 1993. p. 222.

« **-ant** » du latin « **-antem** » est employé comme les noms ou comme les adjectifs

Ex. : un stimulant

« **-ance** » du latin « **-antia** », qui a été succédé par « -entia » au latin vulgaire, en français sous la forme « **-ence** »

Ex. : une ambulance, une aberrance, une science, une abstinence, une urgence, une conscience

« **-at** » emprunté au latin « **-atum** » construit des noms quelquefois dérivés de verbes pour manifester une action ou un produit, ou pour signifier des fonctions

Ex. : un crachat

« **-âtre** » du latin « **-asterum** » forme souvent des adjectifs exprimant la baisse ou l'approximation

Ex. : bleuâtre

« **-eau** » du latin « **-ellum, -el** » se joint à des bases nominales ou verbales

Ex. : un cerveau, un berceau

« **-el** » du latin « **-alem** » et sa forme savante « **-al** » produit des adjectifs qui sont dérivés de noms

Ex. : antigravitationnel, doctoral

« **-ement** » du latin « **-amentum** » désigne des noms, qui expriment l'action ou son résultat

Ex. : un avortement

« **-er** » emprunté au latin « **-are, -ere** » forme des verbes dans une large mesure, à partir des mots du fonds primitif, à partir des mots empruntés, à partir des mots déjà dérivés ou composés et à partir des radicaux latins

Ex. : soigner, absorber, dilater, transfuser, opérer, casser

« **-et** » du latin vulgaire « **-ittum** », en genre féminin « **-ette** » forme les noms diminutifs

Ex. : un poignet, une tablette

« **-eur** » du latin « **-orem** » produit des noms féminins abstraits, qui ont été dérivés d'adjectifs

Ex. : un abducteur

« **-fier** » emprunté au latin « **ficare** », en français « faire » forme également les verbes

Ex. : sacrifier, vivifier, lubrifier, plasmifier, acidifier

« **-(i)aque** » emprunté au latin « **-iacus** » désigne des adjectifs qui ont été dérivés de noms

Ex. : cardiaque, cœliaque, insomniaque

« **-ible** » emprunté au latin « **-ibilis** » forme des adjectifs qui expriment une possibilité passive à partir de verbes latins ou à partir de leur infinitif

Ex. : réversible, digestible, hypersensible, photosensible

« **-in, -ine** » du latin « **-inum, -inam** » désignent des adjectifs et des noms sur des bases nominales et verbales

Ex. : la médecine, l'urine, la vitamine, la pepsine, la gélatine

« **-ique** » emprunté au latin « **-icus** », issu lui-même de la langue grecque. Il forme des adjectifs, notamment dans la terminologie scientifique. La base vient souvent de la langue latine ou grecque.

Ex. : probiotique, cephalique, antidiurétique, toxique, diabétique

« **-isme** » emprunté au latin « **-ismus** », qui vient lui-même de la langue grecque et qui sert à former des noms masculins, qui indiquent souvent un état, une attitude, une notion ou une activité

Ex. : un hypnotisme, un astigmatisme, un alcoolisme, un organisme, un somnambulisme, un cannibalisme, un antagonisme

« **-iste** » emprunté au latin « **-ista** », issu lui-même du grec. Il est souvent lié au suffixe « **-isme** ». Il désigne les noms masculins, exactement des personnes qui ont une activité ou une attitude.

Ex. : un onaniste, un anatomiste, un anesthésiste, un antagoniste, un anti-inflationniste, un biologiste

« **-itude** » emprunté au latin « **-itudo** » crée des noms abstraits tirés d'adjectifs ou de noms

Ex. : une sollicitude, une dissimilitude, une plénitude

« **-tion** » emprunté au latin « **-ationem, -ion** » est le suffixe nominal le plus productif en français dans cette époque. Il forme des noms d'action à partir de verbes, notamment de verbes finissant en « **-iser** »

On peut observer les mots en « **-ion** » en français dès le début de son existence. Le suffixe « **-ion** » fait partie intégrante de la dérivation française.⁵⁷

Ex. : une humanisation → humaniser, une pasteurisation → pasteuriser, une stérilisation → stériliser, une vaccination, une absorption, une amputation

« **-toire** » emprunté au latin « **-torius** » désigne des adjectifs tirés de verbes

Ex. : aspiratoire, anti-inflammatoire

« **-ule** » emprunté au latin « **-ulus, -ula** » forme des noms diminutifs masculins et féminins, notamment dans la langue scientifique

Ex. : une glandule, une cellule

« **-ure** » du latin « **-aturam** » produit des noms tirés de bases nominales ou verbales, qu'ils indiquent une action ou un résultat

Ex. : une fracture, une denture, une jointure »⁵⁸

3.1.1.3 La dérivation parasynthétique

Ce procédé de formation consiste en affixation où le mot dérivé est enrichi par l'adjonction d'un préfixe et simultanément d'un suffixe à un radical.⁵⁹

Ex. : Remarquons, qu'auprès du mot « intra-muscul-aire » on peut trouver le préfixe « intra- » et, en même temps le suffixe « -aire ».

⁵⁷ PEŠEK, Ondřej. *Enrichissement du lexique de l'ancien français: les emprunts au latin dans l'œuvre de Jean de Meun*. Vyd. 1. Brno: Masarykova univerzita, 2007. p. 77.

⁵⁸ En vertu de GREVISSE, Maurice et GOOSSE, André. *Le bon usage: grammaire française*. Paris: Duculot, 1993. p. 208-219.

⁵⁹ LEHMANN, Alise a MARTIN-BERTHET, Françoise. *Lexicologie: sémantique, morphologie, lexicographie*. 5e édition. Malakoff: Armand Colin, 2018. p. 152.

3.1.2 La dérivation non affixale

La dérivation non affixale, appelée aussi **la dérivation impropre** ou **la conversion**, est le procédé, dont le rôle consiste en création de nouvelles unités lexicales sans affixation, mais par la modification de nature, de catégorie grammaticale. Le sens n'est pas souvent modifié. Il s'agit de procédé problématique.⁶⁰

Ex. : la préposition « *extra* » devenue le nom « *un extra* », utilisé dans le sens d'avoir quelque chose de plus.

3.2 La composition

La composition est le procédé de la construction d'un nouveau mot par la combinaison de mots préexistants. Elle forme un mot en combinant deux ou plusieurs mots ensemble. On distingue deux types de la composition. **La composition populaire** assemble des mots français et **la composition savante** assemble des mots empruntés aux langues anciennes qui ont été adaptés pour qu'ils puissent créer une seule unité. Tout d'abord, nous allons observer **les éléments français** et après, **les éléments étrangers**. Le mot « composition » vient au mot latin « *compositio* ».⁶¹

Dans ce chapitre nous allons d'abord dévoiler des définitions de ces deux types de la composition et après nous allons nous occuper des éléments issus de la langue latine.

3.2.1 La composition populaire

Nous parlons de la composition populaire lorsque les mots, que nous combinons dans une seule unité, proviennent uniquement de la langue française. La composition populaire peut combiner des mots français, qui peuvent également être utilisés comme des unités autonomes.⁶²

Étant donné le sujet de ce mémoire de licence nous nous intéresserons plutôt à la composition savante et c'est pourquoi nous n'aborderons pas ce type de composition.

⁶⁰ LEHMANN, Alise a MARTIN-BERTHET, Françoise. *Lexicologie: sémantique, morphologie, lexicographie*. 5e édition. Malakoff: Armand Colin, 2018. p. 149.

⁶¹ LEHMANN, Alise a MARTIN-BERTHET, Françoise. *Lexicologie: sémantique, morphologie, lexicographie*. 5e édition. Malakoff: Armand Colin, 2018. p. 223.

⁶² NIKLAS-SALMINEN, Aino. *La lexicologie*. Paris: Colin, 2005. p. 74.

3.2.2 La composition savante

La composition savante combine et réunit des mots, qui ont été empruntés aux langues anciennes et qui ont été adaptés en éléments attachés.⁶³ Les éléments latins, qui servent en composition sont moins représentés que les éléments de la langue grecque.⁶⁴

3.2.2.1 Les éléments latins

Il est à noter que le premier mot de la composition se termine généralement par la voyelle, ou on peut dire par l'intermédiaireur « *i* ».⁶⁵

« **-cide** » du latin « **-cida** », issu du verbe *caedere*, ce qui signifie *tuer* en français. Il forme surtout des adjectifs et des noms et peut signaler un motif d'extermination.

Ex. : bactéricide, fungicide, herbicide, un pesticide

« **-cole** » du latin « **-cola** », provient du verbe *colere*, ce qu'on peut traduire comme *cultiver, adorer* ou *habiter*.

Ex. : floricole, humicole, agricole

« **-culteur, -culture** » du latin « **cultor, cultura** » forment des mots utilisés surtout dans le domaine d'agriculture dans le sens de la cultivation.

Ex. : une agriculture, la capilliculture

« **-fère** » du latin « **-fer** » provient du verbe *ferre*, ce qu'on peut traduire comme *porter* en français. Il forme des adjectifs qui signifient un apport de quelque chose.

Ex. : calorifère

« **-fique** » du latin « **-ficus** » issu du verbe *facere*, traduit en français comme *faire*. Cet élément définit une action.

Ex. : ossifique, magnifique

⁶³ LEHMANN, Alise a MARTIN-BERTHET, Françoise. *Lexicologie: sémantique, morphologie, lexicographie*. 5e édition. Malakoff: Armand Colin, 2018. p. 223.

⁶⁴ GREVISSE, Maurice et GOOSSE, André. *Le bon usage: grammaire française*. Paris: Duculot, 1993. p. 241.

⁶⁵ GREVISSE, Maurice et GOOSSE, André. *Le bon usage: grammaire française*. Paris: Duculot, 1993. p. 241.

« **-fuge** » du latin « **-fuga** » vient du verbe *fugare* – *mettre en fuite* ou du verbe *fugere* – *fuir* en français, dans le sens de prélever ou séparer quelque chose.

Ex. : centrifuge, bactofuge, lactifuge, retinofuge, ignifuge

« **-vore** » du verbe latin *vorare*, ce qu'on peut traduire comme *manger*.

Ex. : omnivore, carnivore, sanguinivore »⁶⁶

3.3 Les emprunts

Les emprunts sont les éléments de la formation, qu'une langue a pris à d'autres langues pendant son développement historique. Les mots, qui existent déjà, peuvent également recevoir le même sens, que possèdent les mots identiques dans une langue étrangère. Le français enrichit son vocabulaire simplement en empruntant des noms, des verbes et des adjectifs.⁶⁷

L'emprunt, à la différence des autres procédés de création des mots (dérivation ou composition), présente la curiosité de faire émerger des unités nouvelles sans acception d'influence aux éléments préexistants dans la langue. Le développement d'invention étrangère a favorisé l'infiltration de plus en plus fréquente de termes étrangers dans le vocabulaire de la langue française⁶⁸ – le latin dans le domaine médical. Par exemple, au Moyen Âge, le latin était considéré comme la seule langue qui pouvait décrire le savoir. L'emprunt à la langue latine a commencé à l'époque de la formation du français en tant que langue nationale et continue jusqu'à nos jours. Dès le Moyen Âge le français emprunte de nombreux termes au latin. L'autre source des termes des domaines scientifiques sont les emprunts au grec, qui avaient passé en français par les intermédiaires latins jusqu'à la Renaissance.⁶⁹

Les mots étrangers peuvent être empruntés soit directement, soit ils peuvent s'adapter graphiquement ou morphologiquement. Les mots venus d'ailleurs doivent respecter une adaptation linguistique à la morphosyntaxe française. Par exemple, les substantifs prennent un déterminant et les verbes se conjugent selon

⁶⁶ En vertu de GREVISSE, Maurice et GOOSSE, André. *Le bon usage: grammaire française*. Paris: Duculot, 1993. p. 241.

⁶⁷ GREVISSE, Maurice et GOOSSE, André. *Le bon usage: grammaire française*. Paris: Duculot, 1993. p. 190.

⁶⁸ NIKLAS-SALMINEN, Aino. *La lexicologie*. Paris: Colin, 2005. p. 83.

⁶⁹ PEŠEK, Ondřej. *Enrichissement du lexique de l'ancien français: les emprunts au latin dans l'œuvre de Jean de Meun*. Vyd. 1. Brno: Masarykova univerzita, 2007. p. 39.

les règles françaises. En vue de l'intégration morphologique dans le français, les emprunts latins, autrement dit, les latinismes occupent le status exceptionnel et différent des emprunts issus d'autres langues. Les latinismes n'ont pas seulement la fonction d'attribution des bases, des radicaux, des éléments ou des affixes. Les emprunts latins sont devenus des intermédiaires dérivationnels autonomes.⁷⁰

Les emprunts aux langues étrangères constituent environ dix pour cents de vocabulaire français. Le latin est considéré comme une langue mère et le français abonde des mots savants empruntés au latin, qui souvent doublent un mot populaire de même étymon⁷¹ - voir ci dessus les chapitres 2.1 et 2.2. Il faut noter, qu'on distingue **les emprunts savants** - par voie écrite, issus plutôt de la langue latine et **les emprunts populaires** - par voie orale, qui viennent surtout de langues modernes.⁷²

3.3.1 Les emprunts directement empruntés

Seule une petite partie des mots français issus du latin a conservé la forme graphique qu'elle a eu au latin et encore moins a gardé sa signification. Nous trouvons, le plus souvent, des mots qui ont de facto gardé leur forme, mais qui se sont finalement adaptés à de nouveaux aspects grammaticaux.⁷³

Les emprunts de cette catégorie n'ont ni modifications graphiques ni morphologiques liées à l'orthographe du mot.⁷⁴

Ex. : Le mot de la terminologie médicale « *radius* » a été emprunté au latin « *radius* ». Les deux mots sont identiques et leur forme graphique et morphologique est restée invariable.

⁷⁰ PEŠEK, Ondřej. *Enrichissement du lexique de l'ancien français: les emprunts au latin dans l'œuvre de Jean de Meun*. Vyd. 1. Brno: Masarykova univerzita, 2007. p. 61- 69.

⁷¹ LEHMANN, Alise a MARTIN-BERTHET, Françoise. *Lexicologie: sémantique, morphologie, lexicographie*. 5e édition. Malakoff: Armand Colin, 2018. p. 22.

⁷² GREVISSE, Maurice et GOOSSE, André. *Le bon usage: grammaire française*. Paris: Duculot, 1993. p. 190.

⁷³ CHEMINÉE, Pascale, ed. et al. *Aux origines du français: trésors et histoire de la langue française*. Paris: Garnier, 2009. p. 57.

⁷⁴ RUOHOTIE, Maria. *Les emprunts lexicaux totaux dans Le Monde* [Online]. Disponible à https://jyx.jyu.fi/bitstream/handle/123456789/13747/URN_NBN_fi_jyu-200559.pdf?sequence=1 [Mis en ligne le : 24.03.2020].

3.3.2 Les emprunts graphiquement adaptés

Dans cette catégorie nous classons les mots, dont la forme écrite est différente de la forme originale, mais leur sens est resté conservé. La langue emprunteuse assimile l'emprunt à ses propres règles d'orthographe. Ce type de l'emprunt est fréquemment représenté en cas de langue, étant une source d'emprunt, utilise un type d'alphabet différent que le français⁷⁵ comme par exemple des emprunts de la langue grecque.

3.3.3 Les emprunts morphologiquement adaptés

Les emprunts qui sont morphologiquement adaptés, transforment leur forme morphologique, concernant la forme de base du mot. Le suffixe de la langue d'origine est modifié en suffixe équivalent, typique de la langue emprunteuse. Ce type de modification fonctionne le plus facilement entre les langues de la même famille. Ce type de l'emprunt est le plus représenté en français.⁷⁶

Ex. : Le mot de la terminologie médicale française « *la transfusion* » est emprunté au latin « *transfusio, onis* ».

Ex. : Le mot « *femur* », ce qu'on peut traduire comme « *cuisse* » est un équivalent latin du français « *émur* », signifiant « *osse de la cuisse* ».

⁷⁵ RUOHOTIE, Maria. *Les emprunts lexicaux totaux dans Le Monde* [Online]. Disponible à https://jyx.jyu.fi/bitstream/handle/123456789/13747/URN_NBN_fi_jyu-200559.pdf?sequence=1 [Mis en ligne le : 24.03.2020].

⁷⁶ RUOHOTIE, Maria. *Les emprunts lexicaux totaux dans Le Monde* [Online]. Disponible à https://jyx.jyu.fi/bitstream/handle/123456789/13747/URN_NBN_fi_jyu-200559.pdf?sequence=1 [Mis en ligne le : 24.03.2020].

LA PARTIE PRATIQUE

1 L'analyse de la détermination de l'origine étymologique de mots choisis de la terminologie médicale

Chaque mot a son origine étymologique, de quelle il a été issu. Dans ce chapitre nous allons chercher une origine étymologique de mots choisis. Nous allons de facto traiter de la généalogie de mots français de la terminologie médicale. Nous allons nous également concentrer sur les familles des mots, dont le mot de base français provient. Ensuite, nous allons chercher l'étymon, éventuellement le doublet de ces mots.

Pour la démonstration de cette analyse, nous avons choisi dix mots de la terminologie médicale. Ces mots ont été choisis en raison de leur fréquence dans le domaine de la médecine et également pour leur famille, dont ils proviennent. Bien que nous traitions du langage médical, les racines de ces mots s'étendent souvent à des domaines complètement différents et peuvent être utilisés dans un langage courant.

Le mot de base est en français et notre objectif est d'obtenir des équivalents, qui sont issus du latin. Nous suivrons la partie théorique de ce travail et nous démontrerons sur des exemples les faits que nous avons expliqués dans la partie théorique.

Le but de l'étymologie et, en fait, des dictionnaires étymologiques, est de trouver l'équivalent le plus ancien dont le mot vient en poussant une pointe dans les langues les plus anciennes de la civilisation. Un autre objectif peut être une vision historique précise du vocabulaire français pour une personne intéressée par cette langue.

Nous aimerions définir notre procédure. D'abord, nous sommes obligés de reconnaître les différentes formations qui ont été réalisées sur un mot choisi. Pour analyser la famille de mots, il faut d'abord déterminer **la racine** du mot choisi et après nous pouvons faire des recherches étymologiques. Nous avons utilisé des dictionnaires étymologiques pour rechercher l'étymologie de mots individuels.

1.1 « médecin, subst. masc. »

« Le substantif « *médecin* » provient du substantif latin « *medicina* » (XII^e siècle, en français « *médecine* ») → « *medicus* » (XIV^e siècle, en français « *médecin* »), ceux qui sont issus du verbe latin « *mederi* », signifiant « *donner ses soins à quelqu'un* », ce qui on peut considérer comme **l'étymon** du mot « *médecin* ». Du verbe latin « *mederi* » on a dérivé le verbe latin « *medicare* » ; en français « *soigner* » .

Il est à noter que **la famille de mots** est vraiment nombreuse dans ce cas. Nous cherchons la famille de mot avec la racine « *méd-* » → « *méditation* » (du lat. « *meditatio* ») ; « *remède* » (du lat. « *remedium* ») ; « *médecine* » ; « *médecin* » ; « *médicinal* » (du lat. « *medicinalis* ») ; « *médicament* » et « *médication* » (du lat. « *medicamentum* » et « *médicatio* »). »⁷⁷

1.2 « santé, subst. masc. »

« Ce mot appartient dans **la famille** du latin « *sanus* », ce qu'on peut traduire comme « *bien portant, de corps et d'esprit* » ou « *sain* », d'où provient « *sanitas* », en français « *santé* ». Les mots ayant la même généalogie sont les suivants: « *sain* » ; « *malsain* » ; « *assainir* » ; « *vésanie* » ; « *insane* » ; « *insanité* » ; « *sanitaire* » ; « *sanatorium* ». Nous pouvons observer que cette famille de mots contient les mots avec le sens complètement contradictoire - « *sain* » vs. « *insane* ». »⁷⁸

1.3 « insuffisance, subst. fém. »

« Il n'est pas difficile de reconnaître un radical ici. Dès que nous supprimons les affixes, nous obtenons le radical « *-suffis-* ». Le préfixe « *in-* » est d'origine latine, signifiant la préposition « *dans* ». En ce qui concerne le suffixe « *-ance* », nous parlons du suffixe nominal populaire, qui est typique pour le genre féminin et qui provient du suffixe latin « *-entia* ». Il faut faire une remarque que **l'étymon** du mot « *insuffisance* » est le mot latin « *facere* » signifiant le verbe « *faire* », duquel provient le mot « *sufficere* », en français « *suffire* ». »⁷⁹

⁷⁷ En vertu de PICOCHÉ, Jacqueline. *Dictionnaire étymologique du français*. Paris: Dictionnaires le Robert, 2008. p. 344.

⁷⁸ En vertu de PICOCHÉ, Jacqueline. *Dictionnaire étymologique du français*. Paris: Dictionnaires le Robert, 2008. p. 461.

⁷⁹ En vertu de PICOCHÉ, Jacqueline. *Dictionnaire étymologique du français*. Paris: Dictionnaires le Robert, 2008. p. 213.

1.4 « empoisonnement, subst. masc. »

« Il faut bien sûr prendre en considération que le procédé de formation des mots a été réalisé sur le nom masculin « *empoisonnement* ». Nous parlons de la dérivation parasynthétique. La base du mot est donc « *poison* », avec le préfixe intégré « *-em* » et le suffixe pour le genre masculin « *-ment* ».

Le mot « *poison* » est un mot populaire du XII^e siècle, qui est issu du verbe latin « *potare* », que nous traduisons en français comme « *boire* ». Le verbe « *potare* » est donc l'**étymon** de « *poison* », ou bien de mot « *empoisonnement* ».

En ce qui concerne la famille du verbe « *potare* », ici on distingue des mots populaires et des mots savants.

Les mots populaires sont : « *poison* » ; « *empoisonner* » (XI^e siècle) ; « *empoisonnement* » (XII^e siècle) ; « *empoisonneur* » (XIII^e siècle) ; « *contrepoison* » (XV^e siècle).

Les mots savants sont : « *potion* » (du lat. « *potio* », XII^e siècle, connu aussi comme *le breuvage*) ; « *potable* » (XIV^e siècle en alchimie) ; « *potabilis* » (en sens « *qui peut être bu* »).

Le mot populaire « *poison* » (au fond primitif) et le mot savant « *potion* » sont **les doublets**. »⁸⁰

1.5 « contre-indication, subst. fém. »

« La locution composée savante « *contre-indication* » (XVIII^e siècle) est liée de deux unités lexicales, de la préposition d'origine latine « *contre* » et du nom en genre féminin « *in - dic - ation* », issu du verbe latin « *dicare* », traduit en français comme « *dire* », avec le préfixe « *in-* » et le suffixe « *-ation* ». Quand nous ôtons tous les affixes, il est évident que nous allons chercher la famille de la base « *-dic-* » : « *abdication* » ; « *indication* » ; « *judiciaire* » ; « *prédication* » ; « *indiciaire* » ; « *dédicacer* » ; *etc.* »⁸¹

⁸⁰ En vertu de PICOCHÉ, Jacqueline. *Dictionnaire étymologique du français*. Paris: Dictionnaires le Robert, 2008. p. 52.

⁸¹ En vertu de PICOCHÉ, Jacqueline. *Dictionnaire étymologique du français*. Paris: Dictionnaires le Robert, 2008. p. 157.

1.6 « malade, adj. »

« L'adjectif « *malade* » provient de son étymon latin « *male habitus* », signifiant « *qui est en mauvais état* ». La racine de l'adjectif « *malade* » est « *mal* », du latin « *malus* », en français « *mauvais* » et les mots, qui sont la partie intégrante de cette famille sont les suivants : « *malade* » (populaire, XII^e siècle) ; « *maladie* » (XII^e siècle) ; « *maladif* » ; « *maladivement* » ; « *malice* » (savant) ; « *malignité* » (savant).

Le mot « *maladie* » ne provient bien pas de son équivalent latin « *morbis* » mais le mot « *morbis* » a posé les bases d'autres mots français, comme par exemple « *morbidité* » ou « *morbidesse* ». »⁸²

1.7 « curable, adj »

« L'adjectif « *curable* » est emprunté au latin « *curabilis* », signifiant « *qui peut être guéri* ». L'**étymon** est le mot « *cura* », traduit en français comme « *cure* », dont on a dérivé le verbe « *curare* », signifiant « *prendre soin de* ».

Pour trouver la famille de mots convenable, il faut travailler avec la base « *-cur-* ». Nous classons ici : « *cure* » (populaire, XI^e siècle, autrement dit « *soin* ») ; « *curer* » (populaire, le synonyme « *soigner* ») ; « *écurer* » ; « *récurer* » ; « *récurage* » ; « *cure-dent* » ; « *curette* », signifiant « *un outil servant à curer en chirurgie* » ; « *manucure* » ; « *pédicure* » ; « *incurable* » ; « *curateur* » ; « *curieux* » ; « *curiosité* » ; « *sécurité* » (savant, XII^e siècle). »⁸³

1.8 « mourir, verbe »

« Le verbe « *mourir* » a été issu au X^e siècle du verbe latin vulgaire « *morire* », latin classique « *mori* ».

En ce qui concerne la famille de mots de la base « *-mor-* », ici on distingue des mots populaires et des mots savants.

Les mots populaires sont : « *mourant* » ; « *mort* » (du lat. vulgaire *mortus*, lat. classique *mortuus*) ; « *amortir* » (XII^e siècle, signifiant « *mourir* » et « *tuer* ») ; « *amortissement* ».

⁸² En vertu de PICOCHÉ, Jacqueline. *Dictionnaire étymologique du français*. Paris: Dictionnaires le Robert, 2008. p. 314.

⁸³ En vertu de PICOCHÉ, Jacqueline. *Dictionnaire étymologique du français*. Paris: Dictionnaires le Robert, 2008. p. 139.

Les mots savants sont : « *mortel* » ; « *immortel* » ; « *mortalité* » ; « *immortaliser* » ; « *mortifier* » ; « *mortification* » ; « *moribond* ».

La base « *-mor-* » a incité la naissance au nombreux **mots composés**, comme par exemple « *mort-né* » ; « *mort-aux-rats* » ; « *morte-saison* » ; « *morte-eau* ». »⁸⁴

1.9 « absorber, verbe »

« Le verbe « *absorber* » (XIII^e siècle) provient du verbe latin classique « *sorbere* », ce qu'on peut traduire en français comme « *avaler* ». Le préfixe latin « *ab-* » signe la préposition française « *de* » et les mots de la famille de la base « *-sorb-* » sont les suivants : « *absorbement* » (XIX^e siècle dans la chimie) ; « *résorber* ». »⁸⁵

1.10 « vivre, verbe »

D'après le « *Dictionnaire étymologique du français* » ce verbe populaire a été emprunté au latin au X^e siècle et il a donné naissance aux nombreux mots de même famille : « *survivre* » ; « *revivre* » ; « *vivant* » ; « *vivoter* » ; « *vie* » ; « *aviver* » ; « *survie* » ; « *vif, vive* » ; « *raviver* » ; « *viande* » (ce qui a signifié « *nourriture* » en ancien français) ; « *vivifier* » ; « *vital* » ; « *dévitaliser* » ; « *revitaliser* » ; « *ravitailer* » ; « *vitamine* » (de « *vita* » - « *vie* » et « *amine* », dérivé du radical de « *ammoniac* »).

⁸⁴ En vertu de PICOCHÉ, Jacqueline. *Dictionnaire étymologique du français*. Paris: Dictionnaires le Robert, 2008. p. 339.

⁸⁵ En vertu de PICOCHÉ, Jacqueline. *Dictionnaire étymologique du français*. Paris: Dictionnaires le Robert, 2008. p. 3.

2 L'analyse des mots choisis de la terminologie médicale selon le procédé de la formation lexicale

Dans ce chapitre, nous allons à nouveau démontrer, par l'intermédiaire des exemples de la terminologie médicale, la théorie présentée dans la partie théorique. Maintenant, nous allons traiter des types individuels de la formation où nous allons expliquer quel type de la formation a été utilisé et quelles nouvelles unités lexicales ont été créées.

Le thème de la formation des mots est souvent lié à l'étymologie et à l'origine des mots. C'est la raison, pour laquelle un étymon, ou la base de mot particulier, peuvent apparaître dans notre analyse, pour que nous correctement identifions le procédé de formation qui a été appliqué.

Pour cette analyse nous avons choisi trois extraits de la terminologie médicale du livre « *Francouzština pro lékaře* »⁸⁶, qui est destiné aux médecins qui ont besoin du français pour exercer leur profession. Cet extrait a été choisi pour démontrer l'utilisation des affixes latins en français et des types de la dérivation, de la composition et d'emprunts. Nous n'allons sélectionner dans le texte que les mots, sur lesquels la formation de mots a été réalisée par l'intermédiaire de la langue latine et également des mots appartenant au domaine de la médecine sur lesquels il est possible de prouver la théorie dans la partie théorique de ce travail. Quant à la terminologie spécialisée de la médecine, nous avons également mentionné celles qui viennent du grec.

Notre analyse est vérifiée par des dictionnaires étymologiques. En ce qui concerne des publications, nous travaillons avec un dictionnaire étymologique « *Dictionnaire étymologique du français* », rédigé par Jacqueline Picoche et quant aux ressources d'Internet, nous utilisons « *Le Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales* » pour notre vérification.

Pour faciliter la détermination du procédé de dérivation, nous trouverons des tableaux avec des préfixes et des suffixes latins en annexe.

⁸⁶ ROKYTA, Richard. *Francouzština pro lékaře: manuál pro praxi*. Praha: Grada, 2007. p. 36.

Afin de déterminer correctement la formation et de distinguer ses types, il est nécessaire de reconnaître **la base**. Après de mettre en évidence les différents types de la formation, nous aimerions commenter les exemples en particulier.

2.1 L'extrait 1

« Les muscles, qui recouvrent les os, complètent leur cohésion et permettent leur mobilisation. Schématiquement, chaque muscle est formé d'une partie moyenne, charnue, qui a la propriété de pouvoir se contracter, et de deux extrémités résistantes attachées aux pièces osseuses, les tendons. Divers systèmes de levier sont ainsi réalisés et permettent, par contraction du muscle, la mobilisation d'un os par rapport à l'autre, autour de l'articulation. En l'absence de mouvement, les muscles conservent un état de tension, légère et permanente. Ce tonus musculaire conserve la posture et prépare la musculature aux mouvements éventuels. Les muscles sont formés par la juxtaposition de cellules allongées en fuseau dont les unes sont striées en travers et soumises à la volonté, les autres sont lisses et travaillent automatiquement. Les muscles de la locomotion, de la déglutition, de la mastication sont striés, tandis que les muscles des viscères, de l'œsophage, de l'estomac, de l'intestin, de la vessie, de la matrice sont lisses. Le cœur, bien que muscle strié, fait exception : il n'est pas sous l'action de la volonté. »⁸⁷

⁸⁷ ROKYTA, Richard. *Francouzština pro lékaře: manuál pro praxi*. Praha: Grada, 2007. p. 36.

2.2 L'analyse 1

Le mot « *muscle* » a été emprunté au latin « *musculus* » et il s'agit d'emprunt morphologiquement adapté. Le suffixe de la langue latine est modifié en suffixe typique de la langue française.

Le verbe « *recouvrent* » est le verbe « *couvrir* » qui a été enrichi du préfixe latin « *re-* », qui signifie quelque chose de nouveau, donc la dérivation est une formation ici procédée.

Le mot « *os* » a été emprunté au latin « *os* » et nous parlons du mot directement emprunté, parce que il y a ni la modification graphique, ni morphologique lié à l'orthographe du mot.

« Nous pouvons observer de nouveau la dérivation parasynthétique de mot « *cohésion* ». Le préfixe latin « *co-* », signifiant la préposition « *avec* », la base « *-hé-* » est issue du verbe « *adhérer* », dérivé du verbe latin « *haerere* », ce qu'on peut traduire comme « *être attaché* », et finalement le suffixe nominal « *-sion* » emprunté au latin « *-ationem, -ion* ». »⁸⁸

« La formation réalisée au mot « *mobilisation* » est également la dérivation. Le mot est dérivé du latin « *mobile, mobilis* », d'où viennent des autres mots dérivés du domaine médical, par exemple « *immobile* ». Nous avons parlé du suffixe nominal « *-ation* » dans l'exemple précédent. »⁸⁹

À première vue, cela peut sembler que le verbe « *se contracter* » soit composé de la préposition latine « *contra* ». Mais il ne faut pas se tromper. La base de ce verbe est « *-tract-* », donc nous parlons de la dérivation du verbe « *traire* » du latin « *trahere* »⁹⁰ avec le suffixe « *con-* », qui signifie la préposition « *avec* ».

Il y a deux formations des mot qui ont été réalisées du mot « *extrémités* ». Il s'agit de l'emprunt morphologiquement adapté de latin « *extremitas* » et la deuxième

⁸⁸ En vertu de PICOCHÉ, Jacqueline. *Dictionnaire étymologique du français*. Paris: Dictionnaires le Robert, 2008. p. 4.

⁸⁹ En vertu de PICOCHÉ, Jacqueline. *Dictionnaire étymologique du français*. Paris: Dictionnaires le Robert, 2008. p. 341.

⁹⁰ En vertu de PICOCHÉ, Jacqueline. *Dictionnaire étymologique du français*. Paris: Dictionnaires le Robert, 2008. p. 513.

est la composition savante des mots latins « *extra* » (« *hors de* ») et « *mittere* » (« *mettre* »).⁹¹

L'adjectif « *résistantes* » est emprunté au latin « *resistentia* » par l'emprunt morphologique. Il est à noter que la dérivation a été ici également procédée, le préfixe « *ré-* » de nouveau, la base « *-sist-* », issue d'étymon « *stare, status* », ce qu'on peut traduire comme « *se tenir debout* ». ⁹²

Le terme anatomique « *tendons* », ce qui signifie « *ligament des muscles* » est probablement à l'origine du grec, mais la langue française a emprunté ce mot au latin « *tendon* », qui provient du verbe latin « *tendere* ». ⁹³

Le nom en pluriel « *systèmes* » est un emprunt latin au mot « *systema* », qui a été lui-même emprunté par la langue latine au grec ancien. ⁹⁴

Le mot de la terminologie médical « *articulation* » vient aussi originellement de la langue grecque. Il s'agit de l'emprunt morphologiquement adapté au latin « *articulus* ». ⁹⁵

En observant le mot « *absence* » nous pouvons constater qu'il s'agit de l'emprunt morphologiquement adapté du mot latin « *absentia* », qui vient lui-même du latin « *esse* », traduit comme « *être* ». Cet emprunt est formée du préfixe latin « *ab-* », donc il est évident que la dérivation a été également procédée. Ce que nous peut confondre, est la terminaison. Bien que la terminaison de ce mot paraisse comme le suffixe « *-ence* », ce n'est pas de suffixe pas du tout. Nous parlons de la base « *-sence-* » issus même du latin « *esse* ». ⁹⁶

⁹¹ En vertu de PICOCHÉ, Jacqueline. *Dictionnaire étymologique du français*. Paris: Dictionnaires le Robert, 2008. p. 328.

⁹² En vertu de PICOCHÉ, Jacqueline. *Dictionnaire étymologique du français*. Paris: Dictionnaires le Robert, 2008. p. 195.

⁹³ En vertu de PICOCHÉ, Jacqueline. *Dictionnaire étymologique du français*. Paris: Dictionnaires le Robert, 2008. p. 502.

⁹⁴ En vertu de PICOCHÉ, Jacqueline. *Dictionnaire étymologique du français*. Paris: Dictionnaires le Robert, 2008. p. 198.

⁹⁵ En vertu de PICOCHÉ, Jacqueline. *Dictionnaire étymologique du français*. Paris: Dictionnaires le Robert, 2008. p. 24.

⁹⁶ En vertu de PICOCHÉ, Jacqueline. *Dictionnaire étymologique du français*. Paris: Dictionnaires le Robert, 2008. p. 205.

Remarquons toutefois que le verbe « *conservent* » avec sa base « *-serv-* » provient du verbe latin « *servare* », en français « *servir* ». ⁹⁷ Le préfixe latin « *con-* » a été aussi emprunté au latin « *cum-* » (en français « *avec* ») et il signifie une adjonction ou l'idée de réunion. ⁹⁸ Il s'agit de nouveau de la dérivation.

En analysant le mot « *tension* », il est à noter que la formation ici procédée est l'emprunt latin morphologiquement adapté du mot « *tensio* », dont l'étymon est le verbe latin « *tendere* », traduit en français comme « *tendre* ». ⁹⁹ Nous parlons de la même famille étymologique ayant le terme « *tendon* ».

Le mot « *tonus* » a été emprunté directement au latin, nous ne pouvons pas observer les changements morphologiques, ni graphiques et le sens a été gardé.

On se rend compte que la langue française a emprunté le nom « *posture* », selon le dictionnaire étymologique, à la langue italienne. La forme italienne de ce mot est « *positura* », donc nous parlons de l'emprunt morphologiquement adapté, parce que le suffixe de la langue italienne est modifié en suffixe équivalent, typique de la langue française. Néanmoins, le mot « *posture* » provient originairement du latin « *positura* ». ¹⁰⁰ Il faut ajouter qu'il ne s'agit pas de dérivation, parce que la base du mot est « *post-* », donc nous ne parlons pas ici de préfixe latin.

Le mot « *juxtaposition* » est la composition savante de deux mots. Le premier élément de ces mots composés est l'élément latin « *juxta-* », autrement dit « *auprès de* » et le deuxième élément est le mot « *position* », ce qui est l'emprunt avec l'adaptation morphologique du latin « *positio* ».

En analysant le mot « *cellules* » nous pouvons remarquer que c'est l'emprunt morphologiquement adapté du latin classique « *cellula* », ce qui est un diminutif du latin « *cella* », en français en forme « *celle* ». ¹⁰¹

⁹⁷ En vertu de PICOCHÉ, Jacqueline. *Dictionnaire étymologique du français*. Paris: Dictionnaires le Robert, 2008. p. 473.

⁹⁸ En vertu de PICOCHÉ, Jacqueline. *Dictionnaire étymologique du français*. Paris: Dictionnaires le Robert, 2008. p. 113.

⁹⁹ En vertu de PICOCHÉ, Jacqueline. *Dictionnaire étymologique du français*. Paris: Dictionnaires le Robert, 2008. p. 502.

¹⁰⁰ En vertu de PICOCHÉ, Jacqueline. *Dictionnaire étymologique du français*. Paris: Dictionnaires le Robert, 2008. p. 414.

¹⁰¹ En vertu de PICOCHÉ, Jacqueline. *Dictionnaire étymologique du français*. Paris: Dictionnaires le Robert, 2008. p. 76.

Le terme anatomique populaire « *fuseau* » est le mot emprunté au latin vulgaire « *fusellus* », ce qui est un diminutif du mot « *fusus* ». Il s'agit de l'emprunt morphologiquement adapté.¹⁰²

La formation des mots procédée sur le mot « *locomotion* » est la composition savante des mots « *loco-* » et « *motion* ». L'élément « *loco-* » provient du latin « *locus* », en français « *lieu* »¹⁰³ et le mot « *motion* » a été emprunté au latin « *motio* », traduit comme « *mouvement* ».¹⁰⁴

Dans le cas de mot « *déglutition* », la dérivation parasynthétique a été réalisée. Après avoir supprimé les affixes « *dé-* » (en sens de la séparation) et « *tion* » il nous reste la base latin « *-gluti-* » du « *glutis* », en français sous la forme du mot « *glu* ».¹⁰⁵

En ce qui concerne le mot « *mastication* », il s'agit de l'emprunt morphologiquement adapté du latin « *masticatio* », où le sens a été gardé. Il faut ajouter que la langue latine a lui-même pris ce mot d'élément grec « *mast(o)-* ».¹⁰⁶

Le terme anatomique en pluriel « *viscères* » est également emprunté au mot latin « *viscera* ». Il s'agit de nouveau de l'emprunt morphologiquement adapté.¹⁰⁷

L'emprunt « *œsophage* » a été adapté morphologiquement et graphiquement, parce qu'il s'agit de l'emprunt grec du mot « *οισοφάγος* ». Nous parlons de l'emprunt graphiquement adapté, parce que la langue grecque a l'alphabet différent du latin et du français.¹⁰⁸

Le terme anatomique demi-savant « *estomac* » a été emprunté également au grec. Il s'agit de nouveau de l'emprunt morphologiquement et graphiquement adapté.

¹⁰² En vertu de PICOCHÉ, Jacqueline. *Dictionnaire étymologique du français*. Paris: Dictionnaires le Robert, 2008. p. 237.

¹⁰³ En vertu de PICOCHÉ, Jacqueline. *Dictionnaire étymologique du français*. Paris: Dictionnaires le Robert, 2008. p. 298.

¹⁰⁴ En vertu de PICOCHÉ, Jacqueline. *Dictionnaire étymologique du français*. Paris: Dictionnaires le Robert, 2008. p. 340.

¹⁰⁵ En vertu de PICOCHÉ, Jacqueline. *Dictionnaire étymologique du français*. Paris: Dictionnaires le Robert, 2008. p. 249.

¹⁰⁶ En vertu de PICOCHÉ, Jacqueline. *Dictionnaire étymologique du français*. Paris: Dictionnaires le Robert, 2008. p. 319.

¹⁰⁷ En vertu de PICOCHÉ, Jacqueline. *Dictionnaire étymologique du français*. Paris: Dictionnaires le Robert, 2008. p. 534.

¹⁰⁸ En vertu de PICOCHÉ, Jacqueline. *Dictionnaire étymologique du français*. Paris: Dictionnaires le Robert, 2008. p. 396.

En analysant le mot « *intestin* » nous pouvons remarquer que c'est l'emprunt morphologiquement adapté du latin « *intestinus* ». Il est à noter que ce mot appartient dans la famille de l'indo-européen « *en* », au latin sous la forme « *in* ». ¹⁰⁹

Le mot morphologiquement adapté « *vessie* » est issu du latin vulgaire « *vessica* ». ¹¹⁰

Le terme d'anatomie savant « *matrice* » est également l'emprunt morphologiquement adapté du famille latin « *matrix* ». ¹¹¹

En analysant le mot populaire « *cœur* » il est à noter que le mot est lui-même en même temps la base « *cœur* », issue du latin « *cor, cordis* ». Ce mot n'a pas des affixes, donc nous pouvons parler seulement de la formation des mots par l'emprunt morphologiquement adapté. ¹¹²

Nous pouvons observer que le mot « *exception* » est de nouveau l'emprunt morphologiquement adapté du latin « *exceptio* » et également la dérivation avec le préfixe « *ex-* » en sens de l'intérieur, avec la base « *-cept-* » et, avec le suffixe latin, mentionné plusieurs fois « *tion* ».

Ce qui est vraiment intéressant sur le mot savant « *action* » est sa famille étymologique. Le mot « *action* » provient du verbe latin « *agere* », en français « *agir* » et il s'agit de l'emprunt morphologiquement adapté du mot latin « *actio* » avec la base « *-act-* ». ¹¹³

¹⁰⁹ En vertu de PICOCHÉ, Jacqueline. *Dictionnaire étymologique du français*. Paris: Dictionnaires le Robert, 2008. p. 182.

¹¹⁰ En vertu de PICOCHÉ, Jacqueline. *Dictionnaire étymologique du français*. Paris: Dictionnaires le Robert, 2008. p. 531.

¹¹¹ En vertu de PICOCHÉ, Jacqueline. *Dictionnaire étymologique du français*. Paris: Dictionnaires le Robert, 2008. p. 326.

¹¹² En vertu de PICOCHÉ, Jacqueline. *Dictionnaire étymologique du français*. Paris: Dictionnaires le Robert, 2008. p. 114.

¹¹³ En vertu de PICOCHÉ, Jacqueline. *Dictionnaire étymologique du français*. Paris: Dictionnaires le Robert, 2008. p. 6.

2.3 L'extrait 2

« Un système axial, la colonne vertébrale, ou rachis, formé de 33–34 vertèbres surmontées de la tête, soutient les côtes, qui, en s'articulant en avant avec le sternum, forment la cage thoracique. Les deux membres supérieurs sont rattachés à la partie supérieure de cette cage thoracique par l'intermédiaire des clavicules et des omoplates. Sur la partie inférieure de la colonne vertébrale, formée par le sacrum, s'articulent les deux os iliaques, qui ont une forme incurvée et se réunissent vers l'avant: sacrum et os iliaque constituent le bassin; aux os iliaques s'attachent les deux membres inférieurs. Le crâne est la partie du squelette de la tête, sorte de boîte osseuse contenant le cerveau. Il est fait de huit os différents: la voûte crânienne, ovoïde, est composée par le frontal en avant, l'occipital en arrière, les pariétaux et temporaux sur les côtés, la base du crâne par les parties horizontales du frontal, de l'occipital et des temporaux, et par l'éthmoïde et le sphénoïde. »¹¹⁴

¹¹⁴ ROKYTA, Richard. *Francoušština pro lékaře: manuál pro praxi*. Praha: Grada, 2007. p. 20.

2.4 L'analyse 2

Il est à noter que la dérivation sur l'adjectif savant de la terminologie médicale « *axial* » a été procédé. La base est « *axi-* » de mot latin « *axis* » (en français « *axe* ») et le suffixe latin « *-al* ». ¹¹⁵

Nous pouvons observer la locution figée du domaine de la médecine « *colonne vertébrale* ». Le nom « *colonne* » est issu du latin classique « *columna* » et l'adjectif « *vertébrale* » a été dérivé du nom latin « *vertèbre* » avec le suffixe latin en genre féminin « *-ale* ». ¹¹⁶

Les mots « *système* » ; « *rachis* » et « *sternum* » sont empruntés à la langue grecque. ¹¹⁷

Le terme anatomique « *côtes* » a été emprunté au latin classique « *costa* ». ¹¹⁸

Le mot populaire « *membres* » est un emprunt au latin « *membrum* », signifiant « *toute partie du corps* ». ¹¹⁹

L'adjectif « *supérieurs* » est l'emprunt morphologiquement adapté au latin « *superior* ». ¹²⁰

Le terme de la médecine au pluriel « *clavicules* » est également emprunté au latin classique « *clavicula* » et appartient à la famille d'ensemble de mots latins avec une base « *clau-* », qui exprime l'idée du verbe « *fermer* ». ¹²¹

En analysant le nom « *crâne* », nous devons constater qu'il s'agit de l'emprunt au latin médiéval « *cranium* », qui a été lui-même emprunté au grec ¹²² en même façon

¹¹⁵ En vertu de PICOCHÉ, Jacqueline. *Dictionnaire étymologique du français*. Paris: Dictionnaires le Robert, 2008. p. 194.

¹¹⁶ En vertu de *Le Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales* [Online]. Disponible à <https://www.cnrtl.fr/> [Mis en ligne le : 14. 05. 2020].

¹¹⁷ En vertu de *Le Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales* [Online]. Disponible à <https://www.cnrtl.fr/> [Mis en ligne le : 14. 05. 2020].

¹¹⁸ En vertu de *Le Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales* [Online]. Disponible à <https://www.cnrtl.fr/> [Mis en ligne le : 14. 05. 2020].

¹¹⁹ En vertu de PICOCHÉ, Jacqueline. *Dictionnaire étymologique du français*. Paris: Dictionnaires le Robert, 2008. p. 322.

¹²⁰ En vertu de PICOCHÉ, Jacqueline. *Dictionnaire étymologique du français*. Paris: Dictionnaires le Robert, 2008. p. 487.

¹²¹ En vertu de PICOCHÉ, Jacqueline. *Dictionnaire étymologique du français*. Paris: Dictionnaires le Robert, 2008. p.110.

¹²² En vertu de PICOCHÉ, Jacqueline. *Dictionnaire étymologique du français*. Paris: Dictionnaires le Robert, 2008. p. 123.

que le mot « *squelette* » (latin « *sceletus* »).¹²³ En fonction de ces deux emprunts sont à l'origine grecs, nous pouvons les considérer comme les emprunts graphiquement adaptés.

Il est intéressant d'observer que le mot « *ovoïde* » est un hybride, parce qu'il a été formé du mot latin « *ovum* », en français « *œuf* » avec sa base « *ov(o)-* » et du suffixe grec « *-oïde* »¹²⁴, donc la dérivation a été ici procédée.

En analysant l'adjectif « *frontal* » nous pouvons constater que la dérivation a été ici réalisée. La base « *front* » est issue du latin populaire « *frons, frontis* » et le suffixe « *-al* » du latin « *-alem* ».¹²⁵

Il y a de nouveau un emprunt « *occipital* » qui a été pris du latin médiévale « *occipitalis* », dérivé du mot latin « *occiput* ».¹²⁶

Le terme d'anatomie en pluriel qui fait partie du crâne « *pariétaux* » est le terme dérivé savant du mot latin « *paries, -etis* », en français « *paroi* » avec son suffixe latin « *-al* » en singulier.¹²⁷

Bien que le terme « *temporaux* » nous rappelle le terme précédent, il s'agit de l'emprunt au mot latin « *temporalis* »¹²⁸, parce que ce terme a été pris directement avec son suffixe.

Les termes médicaux « *thoracique* » ; « *ethmoïde* » ; « *sphénoïde* » et « *omoplates* » sont issus du grec.¹²⁹

¹²³ En vertu de PICOCHÉ, Jacqueline. *Dictionnaire étymologique du français*. Paris: Dictionnaires le Robert, 2008. p. 488.

¹²⁴ En vertu de *Le Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales* [Online]. Disponible à <https://www.cnrtl.fr/> [Mis en ligne le : 14. 05. 2020].

¹²⁵ En vertu de PICOCHÉ, Jacqueline. *Dictionnaire étymologique du français*. Paris: Dictionnaires le Robert, 2008. p. 235.

¹²⁶ En vertu de *Le Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales* [Online]. Disponible à <https://www.cnrtl.fr/> [Mis en ligne le : 14. 05. 2020].

¹²⁷ En vertu de *Le Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales* [Online]. Disponible à <https://www.cnrtl.fr/> [Mis en ligne le : 14. 05. 2020].

¹²⁸ En vertu de *Le Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales* [Online]. Disponible à <https://www.cnrtl.fr/> [Mis en ligne le : 14. 05. 2020].

¹²⁹ En vertu de *Le Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales* [Online]. Disponible à <https://www.cnrtl.fr/> [Mis en ligne le : 14. 05. 2020].

2.5 L'extrait 3

« Les os sont articulés entre eux la jointure est une sorte d'engrenage (engrènement: interpénétration des fragments d'un os lors d'une fracture) des rebords dentelés, sans mobilité, pour des os du crâne par exemple. Pour des articulations mobiles, comme celles des membres, les extrémités osseuses s'emboîtent de différentes manières: une surface convexe, segment de sphère, de cylindre, dans une surface concave, la surface concave a parfois la forme d'une poulie comme c'est le cas pour l'articulation de l'humérus avec le cubitus. Ces surfaces osseuses sont toujours recouvertes de cartilage, à la fois élastique et souple qui joue le rôle d'amortisseur et favorise le glissement. Parfois, une formation fibro-cartilagineuse indépendante vient parachever la jointure (ménisque du genou). »¹³⁰

¹³⁰ ROKYTA, Richard. *Francoušština pro lékaře: manuál pro praxi*. Praha: Grada, 2007. p. 20.

2.6 L'analyse 3

En ce qui concerne le terme professionnel « *interpénétration* », nous parlons ici de la composition savante, parce que ce terme a été composé de deux éléments : du préfixe latin « *inter* », ce qu'on peut traduire comme « *entre* » et de l'emprunt au latin « *pénétration* », lat. « *penetratio, onis* ». ¹³¹

Les termes suivants ont été empruntés au latin : « *fragments* » au latin classique « *fragmentum* » ; « *fracture* » au latin classique « *fractura* » ; « *convexe* » au latin classique « *convexus* » ; « *segment* » au latin d'époque impériale « *segmentum* » ; « *concave* » au latin « *concavus* » (« *creux et rond* ») ; « *souple* » au latin « *supplex* » et « *cartilage* » au latin « *cartilago* » (« *tissu conjonctif* ») ¹³²

Le mot « *surface* » est le synonyme du mot « *superficie* », et aussi le calque* du mot latin « *superficies* ». Il s'agit de la dérivation du mot « *face* » et du préfixe « *sur* ». ¹³³

Les termes du langage professionnel « *sphère* » ; « *ménisque* » ; « *élastique* » et « *cylindre* » proviennent de la langue grecque. ¹³⁴

Les termes savants d'anatomie « *humérus* » et « *cubitus* » ont été directement empruntés au latin « *humerus* » et « *cubitus* ». ¹³⁵

Le mot populaire « *amortisseur* » a été dérivé de la base latin « *-mortis-* » du mot « *mors, mortis* » en ajoutant le préfixe latin « *a-* », dans le sens de la préposition française « *de* » et en ajoutant le suffixe « *-eur* » du latin « *-orem* ». ¹³⁶

***Calque** est un terme de linguistique qui est procédé quand « le sens d'un mot déjà existant est influencé par une autre langue ». ¹³⁷

¹³¹ En vertu de *Le Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales* [Online]. Disponible à <https://www.cnrtl.fr/> [Mis en ligne le : 14. 05. 2020].

¹³² En vertu de *Le Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales* [Online]. Disponible à <https://www.cnrtl.fr/> [Mis en ligne le : 14. 05. 2020].

¹³³ En vertu de *Le Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales* [Online]. Disponible à <https://www.cnrtl.fr/> [Mis en ligne le : 14. 05. 2020].

¹³⁴ En vertu de *Le Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales* [Online]. Disponible à <https://www.cnrtl.fr/> [Mis en ligne le : 14. 05. 2020].

¹³⁵ En vertu de PICOCHÉ, Jacqueline. *Dictionnaire étymologique du français*. Paris: Dictionnaires le Robert, 2008. p. 270.

¹³⁶ En vertu de PICOCHÉ, Jacqueline. *Dictionnaire étymologique du français*. Paris: Dictionnaires le Robert, 2008. p. 339.

¹³⁷ RUOHOTIE, Maria. *Les emprunts lexicaux totaux dans Le Monde* [Online]. Disponible à https://jyx.jyu.fi/bitstream/handle/123456789/13747/URN_NBN_fi_jyu-200559.pdf?sequence=1 [Mis en ligne le : 24.03.2020].

L'adjectif « *indépendante* » a été dérivé du mot « *dépendant* » en ajoutant le préfixe latin « *in-* ».

Le verbe « *parachever* » a été composé de deux éléments, du préfixe « *par* » et le verbe « *achever* »¹³⁸. La base « *-chev-* » est d'origine latine et elle appartient à la famille de mots latin « *caput, capitis* », en français « *chef* ».¹³⁹

¹³⁸ En vertu de *Le Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales* [Online]. Disponible à <https://www.cnrtl.fr/> [Mis en ligne le : 14. 05. 2020].

¹³⁹ En vertu de PICOCHÉ, Jacqueline. *Dictionnaire étymologique du français*. Paris: Dictionnaires le Robert, 2008. p. 94.

Conclusion

Ce travail de licence se rapporte à la thématique de l'enrichissement du vocabulaire français par différents procédés de la formation des mots de la langue française professionnelle dans le domaine de la médecine par l'intermédiaire de la langue latine.

Ce travail nous a également permis de prendre conscience d'importance de l'étymologie des mots et de famille de mots, qui est vraiment importante pour les études de la langue étrangère spécialisée. Ce mémoire s'est orienté vers les conséquences d'évolution des similarités latines et françaises.

Dans un premier temps nous avons présenté la langue française sous sa propre forme et nous avons délimité les tournants de l'histoire de la langue française. Nous avons également présenté deux types de la langue latine, avec lesquels nous avons travaillé après. La frontière entre le latin vulgaire et le latin classique est parfois difficile à définir. Ensuite, nous avons abordé la problématique de l'étymologie et nous avons introduit les termes qui ont rapport avec l'étymologie - l'étymon et le doublet, où nous avons donné des exemples intéressants du domaine de la terminologie médicale, pour la meilleure compréhension de l'application de ces termes dans la pratique. Puis, nous nous sommes occupés de divers types de la formation de nouvelles unités lexicales, par la dérivation, par la composition et au moyen des emprunts à la langue latine. Nous avons subdivisé les procédés différents de la formation de mots d'après « *Le bon usage : grammaire française* », rédigé par Maurice Grevisse et André Goose. Pour élargir la thématique de la dérivation affixale, nous pouvons également trouver des exemples des éléments latins pour la création de nouvelles unités lexicales. Comme nous pouvons voir, la partie théorique contient ces procédés individuels de formation de mots, principalement pour une meilleure clarté et une meilleure compréhension des exemples de la création d'une nouvelle unité lexicale, toujours à partir de la terminologie médicale.

Dans un deuxième temps, nous avons analysé des mots, qui proviennent à l'origine de la langue latine. Nous avons trouvé les équivalents les plus anciens de mots choisis de la terminologie médicale. Nous avons également suivi les traces d'origine étymologique des familles de mots, d'où ces mots proviennent et nous avons

mentionné les mots, qui appartiennent à la même famille, proprement dit, à la même généalogie. De plus, en analysant le texte destiné à la recherche, concentré sur la terminologie médicale, nous avons repéré des procédés de formation de mots, que nous avons montrés et expliqués à l'aide de cas individuels.

Notre objectif a été de découvrir des emprunts latins intégrés séculièrement dans la langue française. Ce thème a dû nous faire prendre conscience de la fréquence des emprunts en français au latin, notamment dans une langue spécialisée. Grâce à des exemples tirés de la terminologie médicale, nous avons trouvé de nombreux types de formation de mots. Nous avons trouvé que le latin, en tant que la pierre fondamentale des langues romanes, est un fond vrai du français, soit pour la langue professionnelle, dans notre cas la terminologie médicale, soit pour la langue courante. Grâce aux familles de mots, nous avons trouvé l'équivalent le plus ancien du mot français, ce qui est très important à la fois pour une personne qui s'intéresse davantage à la langue en profondeur, mais aussi pour les traducteurs.

Nos hypothèses ont été confirmées. Pour les mots que nous avons analysés à partir d'un texte professionnel du domaine médical, le procédé de formation des mots par emprunt a été le plus représenté. En outre, la dérivation affixale, dans de nombreux cas la dérivation parasynthétique, a été souvent utilisée. La composition a également été réalisée ici, mais dans une moindre mesure. Nous pensons que ce sera un fait intéressant pour le lecteur, de suivre où les traces des mots originaux aboutissent. Des mots originaux qui se sont trouvés à la naissance de la langue elle-même et dans quelles familles de mots les différents mots s'insèrent. Au cours de la recherche, nous pouvons constater que les mots ont eu plusieurs fois des sens différents, parfois même contradictoire, et pourtant les mots appartenaient à la même famille de mots.

Le résumé

Tato bakalářská práce se zabývá tematikou obohacování francouzské slovní zásoby latinou ve specializované lékařské terminologii. Francouzština si během svého vývoje obohacovala svou slovní zásobu různými způsoby. Ať už výpůjčkami z cizích jazyků, odvozováním slov stávajících, či spojováním vícero slov do jedné lexikální jednotky. Tato práce pojednává nejen o těchto způsobech tvoření slov, ale i o vývoji a původu slov vypůjčených z latiny. Tato bakalářská práce se zejména zabývá vlivem latiny na odborný francouzský jazyk.

Práce je rozdělena na teoretickou a praktickou část. Teoretická část se nejprve věnuje historii francouzštiny jako takové, vymezuje tři základní období vývoje francouzského jazyka a definuje základní rozdíly mezi latinou lidovou a klasickou. Dále hovoří o původu a etymologickém vývoji slov přejatých z latiny a jejich slovní čeledi. Poté se zabývá termíny, které přímo souvisejí s procesem tvoření slov vlivem latiny, vysvětluje jejich použití a zároveň ho demonstruje na příkladech z medicínské terminologie.

Praktická část se skládá ze dvou kapitol. Obě kapitoly demonstrují na příkladech teorii, uvedenou v části teoretické. První kapitola se zabývá původem a vývojem slov. Druhá kapitola komentuje jednotlivé procesy tvoření slov na odborných termínech z vybraných textů lékařské terminologie.

Cílem této práce je analyzovat frekvenci přejímání slov z latinského jazyka do jazyka francouzského na odborných příkladech z oblasti medicíny.

Résumé

The bachelor thesis deals with the topic of enriching the French vocabulary by Latin in specialized medical terminology. During its development, French enriched its vocabulary in various ways, whether by borrowing from foreign languages by deriving the existing words, or by combining the several words into the one lexical unit. This thesis deals not only with these ways of word formations, but also with the development and the origin of words borrowed from Latin. This bachelor thesis mainly deals with the influence of Latin on the professional French language.

The work is divided into the theoretical and the practical part. The theoretical part first deals with the history of French language itself by defining three basic periods of development of the French language and defines the basic differences between Vulgar and Classical Latin. This work also discusses the origin and the etymological development of words borrowed from Latin and their word family. Then, it deals with terms that are directly related to the process of word formation under the influence of Latin, explains and demonstrates their use with examples from the medical terminology.

The practical part consists of two chapters. Both chapters demonstrate by the examples the theory presented in the theoretical part. The first chapter deals with the origin and the development of words. The second chapter comments on the individual processes of word formation on technical terms from selected texts of medical terminology.

The aim of this work is to analyze the frequency of derivated or borrowed words from Latin into French on professional examples from the field of medicine.

La bibliographie

Les monographies

CHEMINÉE, Pascale, ed. et al. *Aux origines du français: trésors et histoire de la langue française*. Paris: Garnier, 2009. 380 p. Les thématiques Littré. ISBN 978-2-351840-44-3.

GREVISSE, Maurice a GOOSSE, André. *Le bon usage: grammaire française*. 13e édition revue, 4e tirage 1997. Paris: Duculot, 1993. 1762 p. ISBN 2-8011-1045-0.

LEHMANN, Alise a MARTIN-BERTHET, Françoise. *Lexicologie: sémantique, morphologie, lexicographie*. 5e édition. Malakoff: Armand Colin, 2018. 352 p. Cursus. ISBN 978-2-200-62237-4.

NIKLAS-SALMINEN, Aino. *La lexicologie*. Paris: Armand Colin, 1997. 187 p. Cursus. ISBN 2-200-26936-6.

PEŠEK, Ondřej. *Enrichissement du lexique de l'ancien français: les emprunts au latin dans l'œuvre de Jean de Meun*. Vyd. 1. Brno: Masarykova univerzita, 2007. 184 p. Spisy Masarykovy univerzity v Brně. Filozofická fakulta = Opera Universitatis Masarykianae Brunensis. Facultas philosophica, č. 362. ISBN 978-80-210-4317-6.

PICOCHÉ, Jacqueline. *Dictionnaire étymologique du français*. Paris: Dictionnaires le Robert, 2008. xii, 781 p. Les Usuels du Robert. ISBN 978-2-84902-423-2.

ROKYTA, Richard. *Francouzština pro lékaře: manuál pro praxi*. Praha: Grada, 2007. 337 p. ISBN 978-80-247-2257-3.

ŠTICHAUER, Jaroslav. *Études sur la formation des mots en français préclassique et classique*. Vyd. 1. Praha : Karolinum, 2014. 202 p. ISBN 978-80-246-2551-5.

WALTER, Henriette. *L'aventure des mots français venus d'ailleurs*. Paris: Robert Laffont, 2014. 344 p. ISBN 978-2-221-14050-5.

Les sources électroniques

Dictionnaire de la langue française, par É. Littré [Online]. Disponible à <https://www.littre.org/> [Mis en ligne le : 24. 03. 2020].

Le Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales [Online]. Disponible à <https://www.cnrtl.fr/> [Mis en ligne le : 14. 05. 2020].

RUOHOTIE, Maria. *Les emprunts lexicaux totaux dans Le Monde* [Online]. Disponible à https://jyx.jyu.fi/bitstream/handle/123456789/13747/URN_NBN_fi_jyu-200559.pdf?sequence=1 [Mis en ligne le : 24.03.2020].

SVOBODOVÁ, Iva. *Morfologie současného portugalského jazyka I* [Online]. Disponible à <https://digilib.phil.muni.cz/data/handle/11222.digilib/130710/monography.pdf> [Mis en ligne le : 12.03.2020].

Le table d'annexes

L'ANNEXE A : Le tableau des préfixes latins avec les exemples de la terminologie médicale

L'ANNEXE B : Le tableau des suffixes latins avec les exemples de la terminologie médicale

L'ANNEXE C : Le tableau des mots français directement empruntés au latin de la terminologie médicale

L'ANNEXE A

Le tableau des préfixes latins avec les exemples de la terminologie médicale

le préfixe latin	le préfixe français	le sens	l'exemple d'un mot dérivé
ab-, abs-	ab-	de	un abducteur, une abstinence
ante-	anté-	avant	anténatal
contra-	contra-, contre-	contre	une contraception
cum-, com-, con-, co-, col-, cor-	com-, co-, con-, col-,	avec	un collapsus, une contraction
dé-, dés-, di(s)-	dé-, dés-, di(s)-	de, séparation, cessation	une dissymétrie, distiller, une déviation, une déformation
e-, ex-, ef-, ec-	e-, ex-, ef-, ec-	de l'intérieur	un extrait, expectorer, un extenseur
extra-	extra-	hors de	extra-utérin
in-, im-, i-, inc-, ir-	in-, im-, i-, inc-, ir-	dans	une injection, une infection, une irradiation
inter-, intra-	inter-, intra-	entre	une interaction, intracrânien
multi-	multi-	nombreux	multicellulaire
omni-	omni-	tout	omnivore
post-	post-	après	post-mortem
pré-	pré-	devant	prévenir
pro-	pro-	en avant	une progression
r(e)-	r(e)-, ré	de nouveau	réabsorber
sub-	sub-	sous	subcutané
super-, supra-	super-	au-dessus	superficiel
trans-	trans-	à travers	une transfusion, une transplantation
ultra-, outre-	ultra-	au-delà de	un ultrason

L'ANNEXE B

Le tableau des suffixes latins avec les exemples de la terminologie médicale

le suffixe latin	le suffixe français	l'exemple d'un mot dérivé
-abilem, -ibilem	-able	inopérable
-alem	-el, -al	antigravitationnel, axial, vertébral
-amentum	-ement	un médicament
-antem	-ant	un stimulant
-antia, -entia	-ance	une ambulance
-aris	-aire	maxillaire, intramusculaire
-arium	-ier	un poudrier
-asterum	-âtre	bleuâtre
-aticum, -atique	-age	un bandage
-ationem	-tion	une amputation
-atum	-at	un crachat
-aturam	-ure	une fracture, une jointure
-ellum	-eau	un berceau
-entia	-ence	une science
-iacus	-(i)aque	insomniaque
-ibilis	-ible	répressible
-icus	-ique	cephalique, un antibiotique
-inum, -inam	-in, -ine	une médecine
-ismus	-isme	un organisme
-ista	-iste	un dentiste
-itatem	-té	des extrémités
-ivum	-if	palliatif
-orem	-eur	un injecteur
-torius	-toire	inflammatoire
-ulus, -ula	-ule	une cellule

L'ANNEXE C

Le tableau des mots français directement empruntés au latin de la terminologie médicale

les mots français directement empruntés du latin
ab ovo
abdomen
collapsus
consensus
cubitus
déficit
décubitus
duplicata
humérus
in extremis
in pace
in vitro
in vivo
interim
lapsus
libido
malus
minimum
opium
post mortem
processus
rictus
senior
sérum
thorax
tibia
tonus